

*Direction des affaires financières*

# Rapport de gestion de l'ordonnateur.

Compte financier - exercice 2022

*Conseil d'administration du 10 mars 2023*

*(En application de l'article 212 du décret GBCP)*

**Université Bordeaux Montaigne**

Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex

tél : +33 (0)5 57 12 44 44

[www.u-bordeaux-montaigne.fr](http://www.u-bordeaux-montaigne.fr)

# Sommaire

<b>1. Note introductive à la présentation du rapport de gestion 2022.....</b>	<b>3</b>
1. 1.L'équilibre financier est assuré pour la sixième année consécutive avec un retour à un équilibre structurel en adéquation avec le contexte socio-économique. ....	3
1. 2.Le contexte du budget 2022 .....	4
<b>2. Les enjeux de l'exécution budgétaire 2022.....</b>	<b>5</b>
2. 1.Rappels GBCP-terminologie .....	5
2. 2.Le solde budgétaire 2022 .....	6
2. 3.Prévision et réalisation du budget 2022-Solde budgétaire .....	7
2. 3. 1. Evolution du solde budgétaire 2017-2022 : .....	8
2. 3. 2. Prévision et réalisation- RECETTES .....	13
2. 3. 3. Prévision et exécution- Dépenses par enveloppe .....	14
2. 4.Les recettes encaissées RE 2022 .....	17
2. 5.Les dépenses 2022 .....	24
2. 5. 1. Les autorisations d'engagements (AE) de fonctionnement 2022 : .....	26
2. 5. 2. Plafond des emplois et enveloppe de personnel.....	27
2. 5. 3. Les investissements 2022 :.....	33
2. 6.FOCUS sur les centres de responsabilités budgétaires (CRB) .....	34
2. 6. 1. Variation 2022-2021 : les autorisations d'engagement .....	34
2. 6. 2. Variation 2022/2021 des crédits de paiement sur OPPA : .....	36
<b>3. Impact de l'exécution sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire.</b>	<b>36</b>
3. 1. 1. Analyse de l'équilibre financier.....	36
3. 1. 2. Situation patrimoniale et soutenabilité financière .....	39
<b>4. Le suivi des achats et des marchés.....</b>	<b>40</b>
4. 1.Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement .....	40
4. 2.Focus sur les marchés notifiés en 2022 .....	42
4. 2. 1. Répartition par service prescripteur .....	42
4. 2. 2. Typologie et nature des marchés 2022 .....	43

# 1. Note introductive à la présentation du rapport de gestion 2022

Le rapport relatif au compte financier contient deux parties. La première rend compte de la gestion de l'établissement et la seconde analyse ses données financières.

**Le rapport de gestion établi par l'ordonnateur** est distinct de l'annexe du compte financier annuel produite par l'agent comptable. Il rend compte de l'exécution budgétaire au regard de la dernière prévision budgétaire votée. Il analyse et commente l'équilibre financier qui en résulte, ainsi que la soutenabilité de l'exécution.

**L'agent comptable informe** le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances... Il présente et explique les différents indicateurs financiers mentionnés ci-dessus. L'analyse des données financières s'effectue notamment à partir du résultat et de la capacité d'autofinancement, mais également en fonction de la composition du fonds de roulement et du niveau de trésorerie. Ces indicateurs permettent d'identifier la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres, ainsi que sa soutenabilité financière dans sa pluri annualité.

## 1. 1. L'équilibre financier est assuré pour la sixième année consécutive avec un retour à un équilibre structurel en adéquation avec le contexte socio-économique.

L'exercice 2022 est le sixième en mode GBCP et il se clôture sur un **solde budgétaire négatif de -3,96M€** (+3,96M€ en 2021). Sur 2022, les encaissements ont été moins élevés que les décaissements. Ce résultat s'explique essentiellement par la mise en œuvre d'opérations par un tiers extérieur et se déroulant sur plusieurs exercices.

L'université Bordeaux Montaigne confirme sa maîtrise budgétaire et financière et termine l'année 2022 avec un résultat excédentaire de + 143,5K€ La capacité d'autofinancement (CAF) supérieure à la prévision de +1,4M€, atteint 1,55M€ et diminue par rapport à 2021 (-4,1M€). La trésorerie s'élève fin 2022 à 23,5M€ soit une baisse de - 4,1M€ par rapport au compte financier 2021 (27,6M€).

Cette année 2022 a été marquée par un contexte socio-économique particulier : une conjoncture complexe liée au conflit en Ukraine ayant eu un fort impact économique, à la reprise d'une activité normale post crise sanitaire (déplacements, colloques, réceptions, équipements...). En effet, la reprise économique s'accompagne d'une inflation galopante sur les coûts énergétiques, sur les achats de matière première ainsi que les prestations diverses.

Ce résultat financier qui revient « à la normale » après deux années conjoncturellement favorables est également la résultante de la politique de ressources humaines (RH) réglementaire et établissement :

- la loi de programmation de la recherche (LPR), pour laquelle l'établissement a bénéficié de versements dès décembre 2021 n'ont pu être mobilisés que sur l'exercice 2022 après publication des textes réglementaires de mise en œuvre.
- Les mesures gouvernementales en faveur de la hausse du SMIC, de la revalorisation du point d'indice (+3,5%), non compensée sur 2022,
- le repyramidage. Conformément aux lignes directrices issues du débat d'orientation budgétaire (DOB 2022) en faveur d'une politique RH interne qui a abouti à une valorisation à la hausse de l'indiciaire BIATSS.

De plus, des avances conséquentes versées en 2021 pour les opérations immobilières (réhabilitation du pôle archéologie, requalification du bâtiment H, création de la CLEFF...), ont

été mobilisées en partie sur l'exercice 2022, et continueront à produire des effets financiers sur 2023.

Dans le cadre de l'opération campus, l'établissement a obtenu une aide majeure avec **l'obtention du projet FEDER, nommé REACT-EU**, qui participe au financement du premier équipement de l'opération campus (équipement de salles de cours, achats de matériels et logiciels numériques...). La signature de la convention est intervenue en février 2022 pour une durée de 18 mois, l'établissement a dû faire l'avance des fonds sur l'exercice. L'impact de la recette interviendra sur l'exercice 2023. On notera également, la fin de l>IDEX et du LABEX pour l'établissement, ainsi que le projet financé par le FSE pour l'accueil des réfugiés de moins de trente ans au DEFLE pour lequel était accordée une subvention de 200K€.

On soulignera cette année une diminution du nombre d'inscriptions administratives étudiantes de **-8%** (*date à date source ODE*) qui induit une diminution des ressources issues des droits d'inscription. Cette baisse est constatée également par les autres établissements, et s'explique entre autres par la baisse du nombre des néo bacheliers.

En revanche, le nombre de contrats d'apprentissage est en constante progression depuis 2018, en raison des aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage financées par le ministère du travail. Au titre de 2022, les aides exceptionnelles aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation ont été prolongées jusqu'en décembre 2022 conformément au décret du 29 juin 2022. Le nombre de contrats d'apprentissage entre 2021 et 2022 a augmenté (+83) et s'avère être une source de financement non négligeable pour l'établissement.

**La consommation d'emplois globale 2022 (1 139,60 ETPT)** est légèrement inférieure (-1,3ETPT) à la prévision d'atterrissage du BR2 2022 (1 138,30ETPT). Elle s'explique par des décalages sur les recrutements financés sur des dispositifs particuliers tels que les DSG projets notamment, et des départs de titulaires biats dont le remplacement n'a pu être effectué sur 2022. La consommation globale du plafond d'emplois global de l'UBM est en augmentation de **+0,73% par rapport au compte financier 2021 (1 131,30 ETPT)**. L'impact se mesure sur le plafond d'emplois établissement (+7,30 ETPT).

Il avait été souligné lors de la présentation du compte financier 2021 l'effet conjoncturel des résultats très favorables des exercices 2021 et 2020. L'année 2022 tend à confirmer cette hypothèse. Mises en perspective du résultat 2022, l'incertitude des impacts à long terme de la crise économique (énergie, inflation), la fin de l'opération campus en 2023 et les moyens qui devront être mobilisés pour entretenir le bâti (GER, amortissement...) ainsi que des projets des travaux d'embellissement et, l'incertitude liée au développement des ressources propres, incitent à maintenir une vigilance sur la maîtrise du budget à court, moyen et long termes.

## 1. 2. Le contexte du budget 2022

Le budget de l'exercice 2022 a été adopté au CA du 10 décembre 2021, à l'issue d'un processus débuté en avril par la déclinaison des grandes orientations politiques. Le vote des éléments constitutifs du débat d'orientation budgétaire (DOB 2021) s'est tenu en séance du CA du 7 mai 2021. La construction du budget initial a été élaboré dans un contexte complexe autour des axes suivants : les projets immobiliers d'ampleur réalisés en site occupé (opération campus, le chantier de la Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie (CLEFF), les études liées aux opérations du Contrat Plan Etat Région (CPER), le dialogue stratégique et de gestion engagé avec le recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche, et à l'innovation, la volonté de maîtriser la trajectoire de la masse salariale au regard d'une politique de ressources humaines renouvelée, les impacts de la crise sanitaire, le soutien à la Recherche pour la seconde année consécutive en autorisant le « report » des crédits non consommés de la politique scientifique établissement (PSE) 2021, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie sur le campus et la lutte contre la précarité étudiante. Avec en fil conducteur, la poursuite des opérations engagées dans le cadre du schéma pluriannuel de la stratégie

immobilière (SPSI) 2016-2020, incluant la réflexion sur la maîtrise des dépenses de viabilisation compte tenu du contexte immobilier de l'UBM.

L'établissement a opéré deux budgets rectificatifs (BR) sur l'exercice : un BR1 voté le 13 juillet et un BR2 voté le 16 décembre concomitant au budget initial 2023. De coutume, le BR1 permet de réajuster les crédits ouverts au budget initial tant en dépenses (AE/CP) qu'en recettes (RE), alors que le BR2, dit technique, est réservé à la déprogrammation /reprogrammation des tranches annuelles des opérations pluriannuelles (OPPA). L'efficacité de cette gestion a été questionnée puisque les mouvements du BR2 sont venus majoritairement annuler les mouvements à la hausse du premier budget rectificatif. Il est à souligner également, que, bien que la date du BR1 ait été repoussée de quinze jours par rapport au calendrier des exercices antérieurs, il n'a pas été possible d'intégrer les éléments de la notification intermédiaire de subvention pour charge de service public (SCSP) communiquée trop tardivement par les tutelles.

De plus, il est important de souligner que l'établissement a subi cette année un *turn over* important sur ses personnels enseignants, enseignants-chercheurs, et Biatss notamment, avec une réelle difficulté de recrutement, qui a pesé fortement sur la réalisation des projets à mener. Cette problématique relative aux moyens humains impacte tous les domaines : Recherche, Formation, RH, patrimoine, services supports...

***Cette note a pour objet d'éclairer les membres du conseil d'administration sur l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé au regard du dernier budget rectificatif voté, de l'équilibre financier qui en résulte et de la soutenabilité de l'exécution.***

*Nb : tous les tableaux budgétaires détaillés pour vote et pour information ont été mis à disposition du Rectorat et du CA*

## 2. Les enjeux de l'exécution budgétaire 2022

Elle porte sur les autorisations budgétaires limitatives analysées au travers des tableaux budgétaires des autorisations d'emplois (T1), des autorisations budgétaires (T2) et des dépenses par destination et des recettes par origine (T3).

### 2. 1. Rappels GBCP-terminologie

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») il convient de retenir trois notions réglementaires : les autorisations d'engagement (AE), les crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE).

#### **Autorisation d'engagement (AE) :**

- Montant des dépenses fermes prévues quelle que soit la durée d'exécution.
- Les AE sont consommées par des engagements juridiques (bons de commande) fermes pris vis-à-vis d'un tiers identifié pour un montant déterminé pour une durée connue.
- Aussi, le montant total d'un marché sera prévu en AE l'année de sa signature (hors marché à bons de commande).
- Les AE sont limitatives par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

#### **Crédit de paiement (CP) :**

- Montant des décaissements prévus pour un exercice.
- Les CP sont consommés sur la base de la date d'écriture de paiement, indépendamment de l'année de l'engagement (consommation d'AE).

- Les CP sont limitatifs par enveloppe (personnel, fonctionnement, investissement) au niveau établissement.
- La consommation des CP impacte le **solde budgétaire**.

#### Recettes encaissées (RE) :

- Correspondent au rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette, quelle que soit l'année de l'émission du titre de recette.
- Le rapprochement impacte le solde budgétaire de l'exercice sur lequel intervient ce rapprochement.

Il existe deux types de RE : **globalisées et fléchées**

Par défaut toutes les RE sont globalisées, sauf celles identifiées par l'établissement selon une délibération prise en conseil d'administration.

- **Les Recettes globalisées** n'ont pas d'utilisation prédéterminée (ex : SCSP, taxe d'apprentissage, droits d'inscription, formation continue...)
- **Les Recettes fléchées** sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Les projets fléchés correspondent à des projets pluriannuels avec un financeur identifié, une durée déterminée et un montant défini. Conformément à la délibération du CA du 20 septembre 2019, les recettes fléchées UBM relèvent de ces critères et s'appliquent aux financements supérieurs à 45K€ HT.

## 2. 2. Le solde budgétaire 2022

Le tableau 2 indique les dépenses en autorisation d'engagement (AE), en crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE), et permet de déterminer le **solde budgétaire généré par l'activité de l'établissement**. Celui-ci s'obtient par la différence entre les recettes budgétaires (RE) et les décaissements (CP), arrêtés au **31/12/2022**.

La comptabilité en mode GBCP n'intègre que les opérations de décaissements et d'encaissements et non plus les écritures pour ordre (amortissements, provisions et reprises, charges et produits rattachés à l'exercice qui relèvent de la comptabilité générale).

A l'issue de l'exercice 2022, on note un **solde budgétaire déficitaire de -3,96M€** (contre un solde budgétaire positif de +3,96€ en 2021). Le solde budgétaire prévisionnel du budget rectificatif N°2 s'élevait à -5,45M€.

<b>Recettes</b>	
Recettes encaissées (RE)	
<b>98 415 668€</b>	
<i>dont 94 614 867€ recettes globalisées</i>	
<i>dont 3 800 800 € recettes fléchées</i>	

<b>Dépenses</b>	
Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
<b>99 099 880€</b>	<b>102 378 287 €</b>
<i>dont 82 076 164 € en masse salariale</i>	<i>dont 82 076 164 € en masse salariale</i>
<i>dont 12 625 994 € en fonctionnement</i>	<i>dont 12 819 125 € en fonctionnement</i>
<i>dont 4 397 722 € en investissement</i>	<i>dont 7 482 998 € en investissement</i>
<b>solde budgétaire (RE-CP)</b>	<b>-3 962 619 €</b>

Ce solde budgétaire négatif, dit solde intermédiaire de trésorerie, est à mettre en perspective du prélèvement opéré sur la trésorerie de **4,1M€** dont 3,55M€ sur la trésorerie fléchée relative

aux opérations pluriannuelles (Tableau 4 équilibre financier). Cette variation sur les OPPA se dénouera sur les exercices à venir.

Il convient de rappeler que le solde budgétaire traduit les encaissements et les décaissements réalisés en 2022 même si les opérations doivent être rattachées en comptabilité générale à un autre exercice, ceci expliquant l'écart entre le solde budgétaire (-3,96M€) et le **résultat comptable (+143,5K€)**.

Ce solde budgétaire 2022 s'explique par :

- Un solde budgétaire négatif sur les opérations pluriannuelles (OPPA Tableau 9) : **-5,05M€**
  - Un solde budgétaire positif de **+1,08M€ sur le budget propre**. Il est issu de la sous-exécution de la dépense sur l'enveloppe de fonctionnement et d'investissement et de l'encaissement de recettes complémentaires issues de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrites dans la notification définitive du 21/12/2022. Ces réajustements concernent : l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers, la révision du montant pour la protection sociale complémentaire (-110K€), les mesures de la LPR, diverses actions spécifiques dont celle en faveur de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap (150K€), le soutien à la trajectoire financière de l'établissement (455K€), les mesures sociales COVID19 (autotests COVID, prolongation contrats doctoraux), le soutien pour le surcoût énergétique (192,3K€). On l'explique donc par un niveau de sous exécution en dépense plus important que la sous exécution de la recette encaissée.
  - Cf point 3.1.1 équilibre financier et soutenabilité budgétaire

## 2. 3. Prévision et réalisation du budget 2022-Solde budgétaire

Le budget est un acte prévisionnel construit au plus proche de la réalité budgétaire des activités de l'établissement et qui inclut également une part évaluative concernant des appels à projet recherche et hors recherche qui sont potentiellement engagés sur l'exercice. Ces crédits sont isolés au sein d'enveloppes appelées « réserves ». La sincérité budgétaire s'analyse au regard de ces deux hypothèses de construction du dernier budget voté en 2022 (BR2).

31/12/2022	BUDGET AE	EXECUTE AE	% AE 2022	% AE 2021	BUDGET CP	EXECUTE CP	% CP 2022	% CP 2021
FCT	15 095 238	12 625 994	84%	87%	15 669 337	12 819 125	82%	83%
INV	5 201 330	4 397 722	85%	91%	9 435 207	7 482 998	79%	59%
PRS	82 448 625	82 076 164	99,5%	98,9%	82 448 625	82 076 164	99,5%	98,9%
Total général	102 745 193	99 099 880	96,5%	97,0%	107 553 169	102 378 287	95,2%	94%

Les prévisions d'AE et de CP ont été réalisées avec des taux variables selon les enveloppes. Les écarts entre la prévision et la réalisation relèvent principalement des opérations pluriannuelles.

**Le taux de réalisation tant en AE qu'en CP** est perfectible mais se situe dans une fourchette haute admissible (supérieur à 95%) sur l'exercice 2022 et qui tient compte des aléas de gestion, ainsi que les moyens humains de la mise en œuvre des activités budgétées.

Ces taux d'exécution sont sensiblement identiques à ceux de l'exercice 2021. L'établissement présente un budget rectificatif n°2 de déprogrammation sur les opérations pluriannuelles (OPPA) en décembre, concomitamment à celui du budget initial de l'année N+1. De plus, un travail sur le périmètre des centres de responsabilité budgétaire (CRB) a été engagé depuis l'exercice 2021 afin de donner de la visibilité et de la souplesse de pilotage des crédits au niveau des services opérationnels (SO). Ainsi, le périmètre du CRB SUPPORT (ex Activités transversales) et CRB SOUTIEN (ex AFVU) devrait permettre une fongibilité accrue des crédits. **Les taux d'exécution sont donc analysés au regard du budget rectificatif n°2 2021 voté.**



- **Soit 96,5% en AE** (96,8% en 2021 après budget rectificatif 2). Ce taux d'exécution s'élève à **97,5%** hors opérations pluriannuelles (OPPA). Le montant disponible d'AE s'élève donc à **3,64M€** dont 2,43 M€ sur budget propre (hors OPPA).
- **Soit 95,2% en CP** (94,4% en 2021 après budget rectificatif 2). Ce taux d'exécution s'élève à **97,2%** hors OPPA. Le montant disponible de CP s'élève à **5,17 M€** dont 2,67M€ sur budget propre.

#### Concernant les recettes encaissées RE,

2022 (en €)	BR2	Réalisé	Tx % RE
Fléchée	6 615 606	3 800 800	57,5%
Globalisée	95 483 977	94 614 867	99,1%
<b>Total RE</b>	<b>102 099 583</b>	<b>98 415 668</b>	<b>96,4%</b>
dont sur OPPA	6 951 723	4 001 855	57,6%
dont hors OPPA	95 147 861	94 413 813	99,2%

	Tx % 2022	Tx % 2021
RF	57,5%	65,0%
RG	99,1%	100,9%
<b>Total RE</b>	<b>96,4%</b>	<b>97,7%</b>

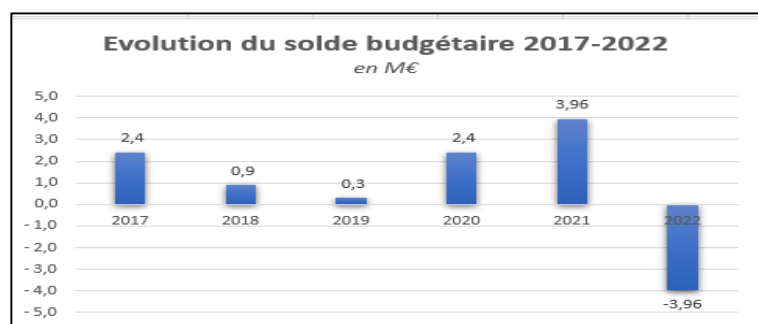
Le taux de réalisation atteint **96,4%** (97,7% en 2021 après budget rectificatif n°2). Ce taux s'élève à **99,2%** hors opérations pluriannuelles et **57,6%** sur les opérations pluriannuelles.

Ces indicateurs soulignent néanmoins une prévision budgétaire dont la maîtrise s'accroît sur les trois dernières années par une meilleure appréhension de la pluri-annualité et de la reprogrammation infra-annuelle.

Le travail engagé sur l'exercice 2022 sur la déprogrammation des CP et des RE doit cependant être poursuivi et approfondi notamment sur les opérations d'investissement dont les programmations doivent être corrélées aux décisions des COPIMMO.

**Le suivi d'exécution budgétaire infra annuel est un outil clé** dans les déprogrammations des OPPA quel que soit le domaine (recherche, formation, investissement...). Un travail d'accompagnement des CRB de la part de la direction des affaires financières et de l'achat public (DAF) a été lancé à l'occasion du renouvellement des équipes de la DAF en septembre. Cette mise en œuvre de soutien se poursuivra sur 2023 sous la forme de rencontres mensuelles individualisées avec les CRB, plus particulièrement ceux porteurs de marchés et d'opérations spécifiques (DPIL, DSIn, SIGDU, DR, SCD...). Elle s'étendra progressivement aux autres composantes de l'établissement, et s'appuiera également sur les formations « parcours métier finances » qui se dérouleront à partir d'avril 2023.

### 2. 3. 1. Evolution du solde budgétaire 2017-2022 :



Cette évolution positive du solde budgétaire est conjoncturelle sur les exercices 2020 et 2021 avec les impacts de la crise sanitaire, d'une part, et, d'autre part, par l'opération campus et les travaux d'investissement périphériques. L'impact de la LPR est également significatif avec une mise en œuvre progressive.



Le décrochage du solde budgétaire qui devient négatif à l'issue du compte financier 2022 s'explique également pas les dépenses de grosses opérations d'investissement pour lesquelles les recettes ont été encaissées sur les exercices antérieurs, notamment pour la réhabilitation du pôle archéologie et, de la CLEFF. L'obtention du FEDER REACT-EU sur 2022 pour lequel l'établissement a fait l'avance des fonds pour la dépense contribue à cet effet.

### 2. 3. 1. 1. Exécution des dépenses des budgets d'AE et de CP :

- **99,1M€** en autorisation d'engagement (AE). L'enveloppe disponible d'AE à l'issue de l'exercice 2022 s'élève à **3,64M€** dont 2,43M€ (67%) sur les AE du budget propre (hors opérations pluriannuelles-OPPA).

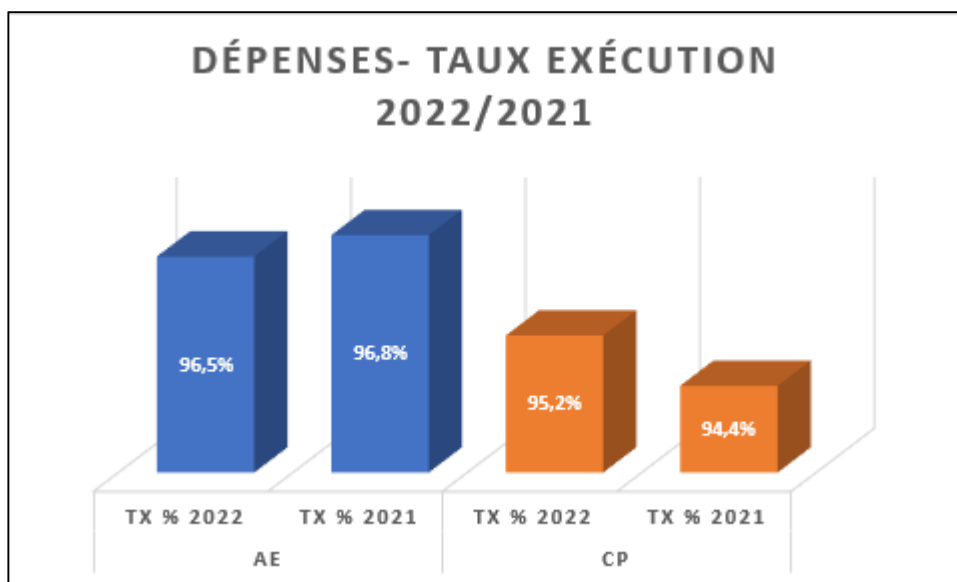
Cette sous-exécution globale du budget d'AE globale se répartit entre l'enveloppe de fonctionnement (68%), l'enveloppe de personnel (10%), l'enveloppe d'investissement (22%).

- **102,4 M€** en crédits de paiement (CP-décaissement). L'enveloppe disponible de CP à l'issue de l'exercice 2022 s'élève à **5,17M€** répartis entre les OPPA à hauteur de 48% et 52% sur le budget propre.

L'impact de la sous-exécution globale du budget de CP se mesure sur l'enveloppe d'investissement (38%) sur les OPPA (1,6M€) et sur l'enveloppe de fonctionnement (55%) sur budget propre (2,1M€).

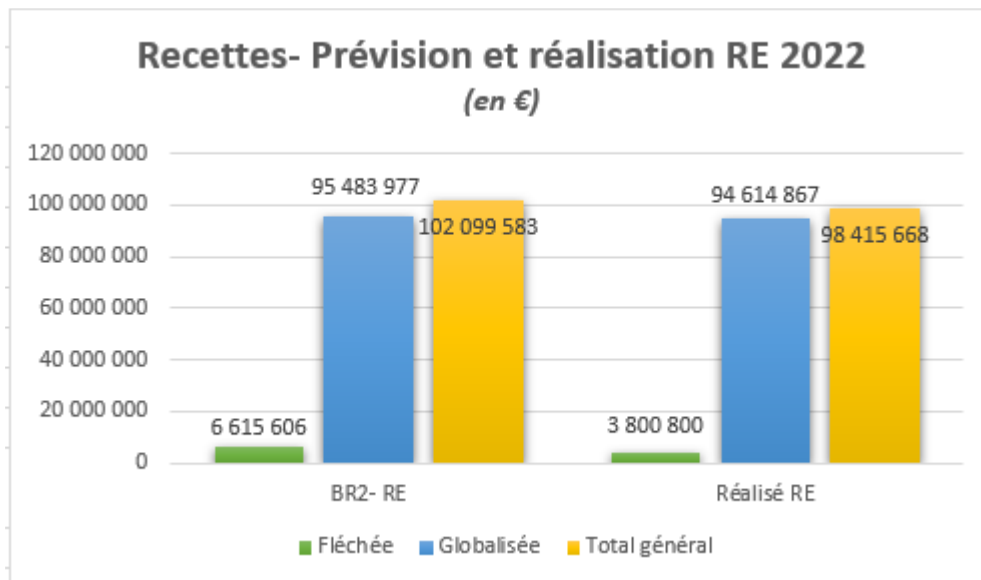
A l'occasion du BR1 de juillet, l'établissement a prélevé près de **3,8M€** sur son FDR afin de faire face à la hausse du coût de l'énergie. Cet impact avait été réévalué à la baisse au BR2 mais trop timidement, ce qui explique en partie la disponibilité des crédits de l'enveloppe de fonctionnement tant sur le budget d'AE et que sur celui des CP.

*Les décaissements (CP) de l'établissement correspondent à l'ensemble des dépenses décaissées au cours de l'exercice 2022, quelle que soit leur année de rattachement comptable.*



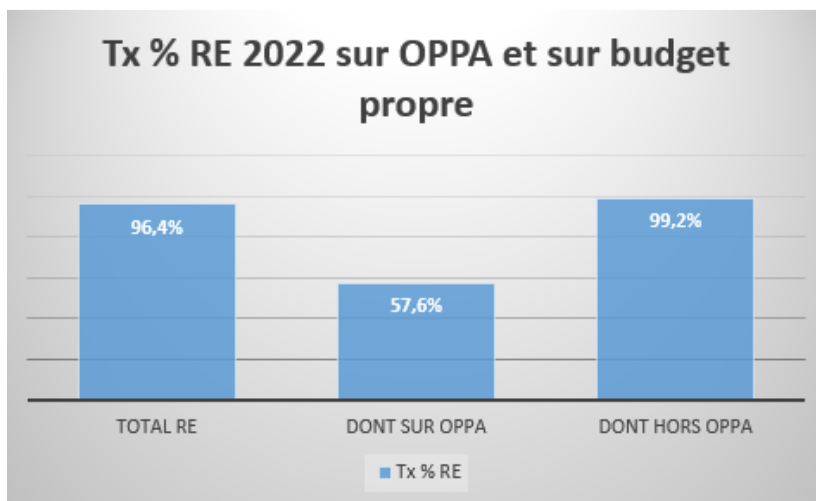
### 2. 3. 1. 2. Réalisation de la prévision de recettes

*Les recettes budgétaires de l'établissement correspondent à l'ensemble des recettes encaissées au cours de l'exercice 2022 quelle que soit leur année de rattachement comptable.*

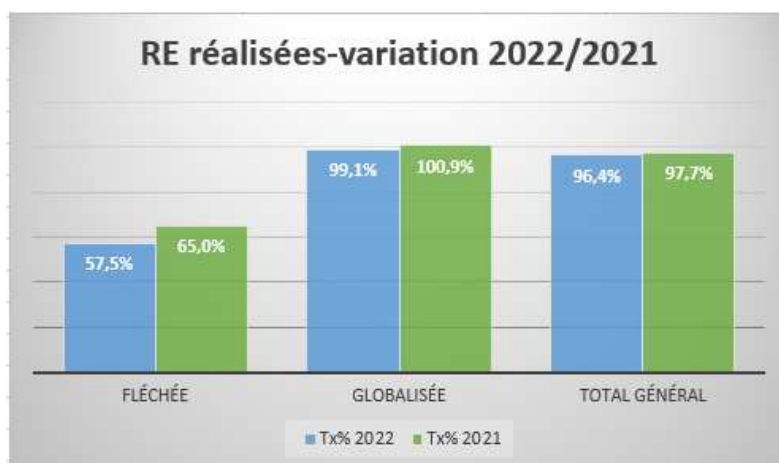


- **98,4 M ** en recettes encaiss es (RE) dont 4 M  sur les op rations pluriannuelles.

La r alisation des recettes budg taires entre les recettes sur budget propre et les recettes sur OPPA se r partit ainsi :



➤ **Variation des recettes encaissées 2022/2021 par typologie :**



L'écart entre les deux exercices provient de la sous-exécution des recettes sur les opérations pluriannuelles qui sont liées aux justifications auprès des financeurs et aux versements de solde ou d'avance selon la temporalité de la convention.

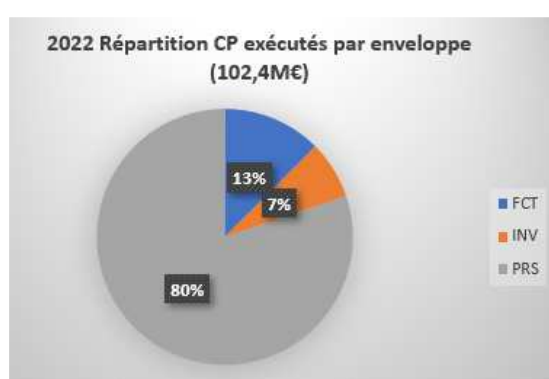
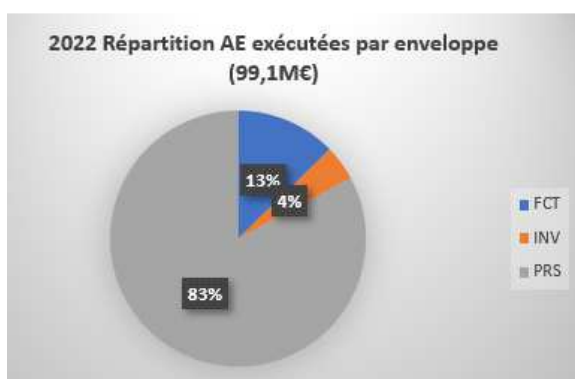
Le budget rectificatif de fin d'année doit permettre d'affiner cette prévision sur les OPPA, tout en tenant compte des aléas de gestion.

*Pour information, CP et RE correspondent donc au montant des décaissements et des encaissements figurant dans le tableau des autorisations budgétaires (T2) et au tableau de trésorerie (T7) communiqué aux administrateurs.*

**2. 3. 1. 3. Répartition de l'exécuté 2022 des dépenses (AE et CP) par enveloppe et des recettes (RE) par typologie :**

**DEPENSES :**

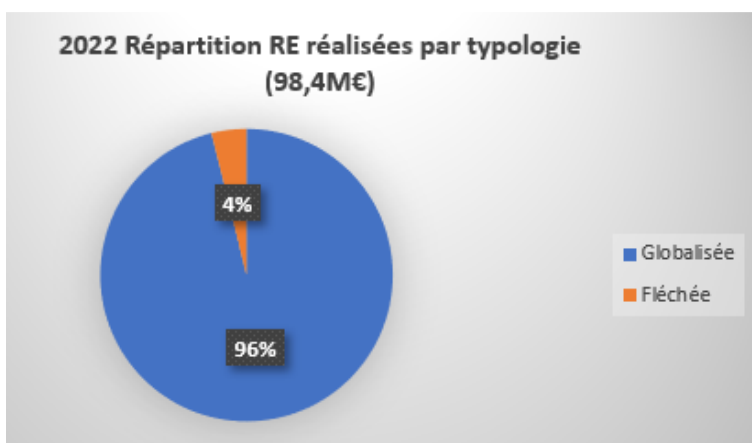
DEPENSES 2022 (en €)	AE	Rép AE %	CP	Rép CP %
FCT	12 625 994	12,7%	12 819 125	12,5%
INV	4 397 722	4,4%	7 482 998	7,3%
PRS	82 076 164	82,8%	82 076 164	80,2%
<b>TOTAL</b>	<b>99 099 881</b>		<b>102 378 287</b>	



Cette répartition illustre la rigidité du budget de l'établissement induite par le poids de la masse salariale sur l'ensemble du budget exécuté. Bien que maîtrisée, l'enveloppe de personnel laisse peu de marge de manœuvre notamment sur l'enveloppe de fonctionnement. Elle renvoie également aux contraintes imposées lors de l'élaboration du budget initial. Cette rigidité structurelle augmente mécaniquement sous l'effet des mesures en faveur de la politique RH, et contraint de façon croissante l'enveloppe de fonctionnement qui repose essentiellement sur des dépenses structurelles incompressibles (fluides, entretiens, documentation...) qui, elles aussi sont en hausse du fait du contexte économique.

### RECETTES :

RECETTES 2022 (en €)	RE	Rép RE %
Globalisée	94 614 867	96,1%
Fléchée	3 800 800	3,9%
<b>TOTAL</b>	<b>98 415 668</b>	

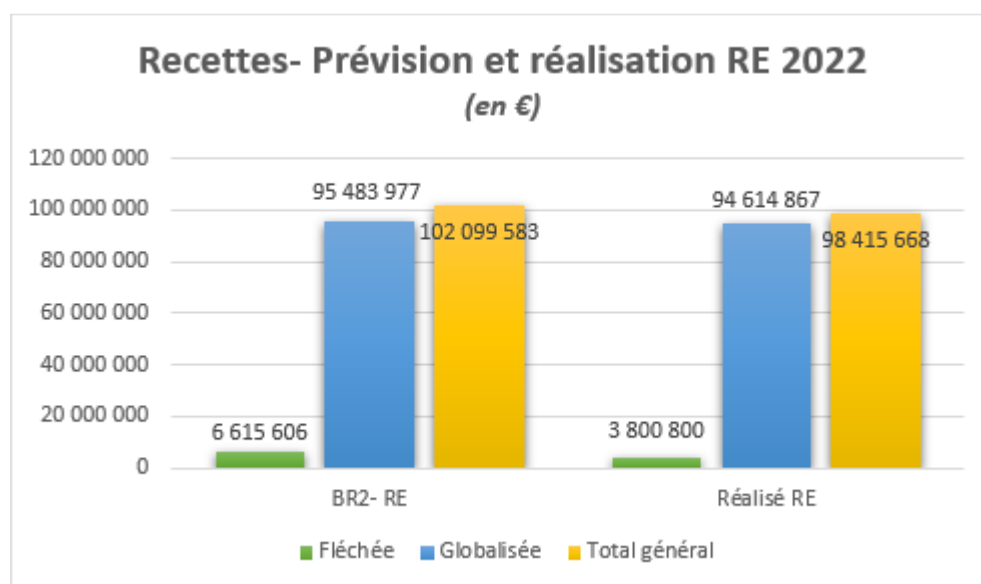


Le montant relatif aux recettes fléchées (3,8M€) que l'on retrouve dans le tableau 8 des opérations fléchées, correspond exclusivement aux opérations pluriannuelles relatives aux contrats de recherche (ANR, projets région francophonea et divers), aux contrats d'enseignement (ERASMUS+, projet conéda, FSE REDA...), et aux contrats d'investissement (CLEFF, pôle archéologie, projets région REPAIRE).

Il existe également des OPPA typées recettes globalisées (programme PAUSE, CPER sécurisation du SI...) dont le cumul se retrouve dans le montant des dépenses exécutées du tableau 9 pour un montant global de 4 001 855€.

Opérations				Financements extérieurs	
Nature Opérations	Fléchée(O/N)	Opérations	Libellé Opération	Encaissements prévus pour l'année N	Encaissements pour l'année N
Total Contrats de recherche				2 594 563	1 484 387
Total Contrats d'enseignement				738 053	242 551
Total Contrats d'investissement				3 619 107	2 274 917
<b>Total général</b>				<b>6 951 723</b>	<b>4 001 855</b>

## 2. 3. 2. Prévision et réalisation- RECETTES



### > Les recettes globalisées :

Elles enregistrent un taux de réalisation de **99,1%** soit **94,2 M€** et représentent **96%** des recettes globales encaissées sur 2022.

On note donc une sous-réalisation des RE globalisées de -869K€ et qui s'explique par :

- La notification finale de la subvention pour charges de service public parvenue tardivement le 21/12/2022 n'a pas permis de réajuster la prévision des RE au dernier budget rectificatif de décembre. La prévision avait été réajustée en tenant compte de la notification intermédiaire du 12/07/2022 ainsi que du versement de SCSP complémentaire liée à des actions spécifiques (+150K€ sur l'accompagnement étudiants handicapés), au DSG phase2 de la trajectoire financière de l'établissement (+455K€). La notification concernant le soutien au surcoût énergétique n'a pas pu être inscrite au BR2 (+191,3K€).
- Le décret du 01/12/2022 portant la modification des modalités de versement de la CVEC et sa mise en œuvre dès 2022, n'a pas permis de réajuster la prévision de recettes en tenant compte de ces modalités. Le premier versement s'effectue à présent au plus tard le 20 janvier au lieu du 15 décembre. Ainsi, on notera une sous-réalisation de la recette de 355K€

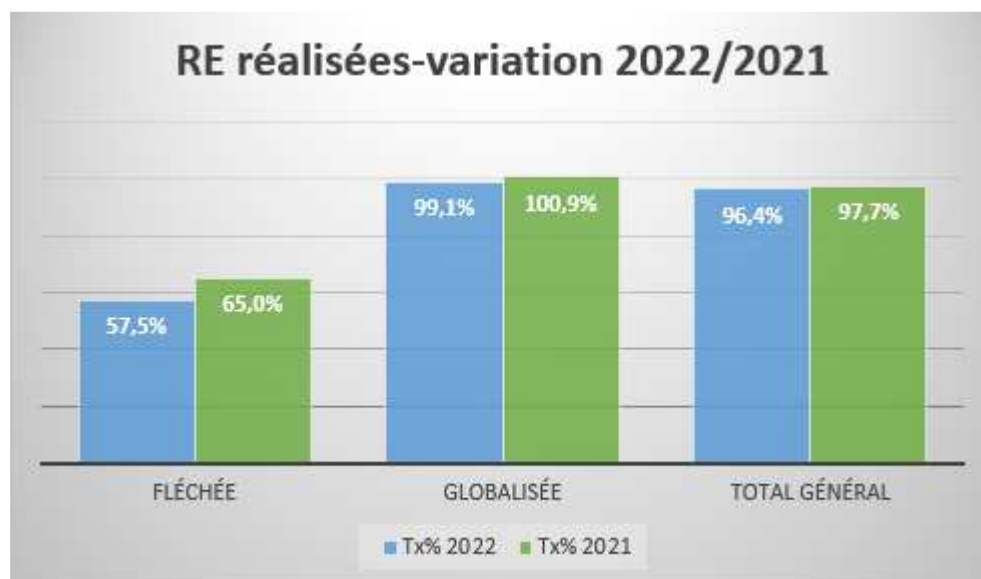
### > Les recettes fléchées

Elles enregistrent un taux de réalisation de **57,5%** soit **3,80M€** et représentent **4%** des recettes globales encaissées sur 2022. Les recettes fléchées s'appliquent exclusivement aux opérations pluriannuelles.

La sous-réalisation entre la prévision et la réalisation (-2,8M€) s'explique en partie par le décalage des versements liés aux justifications des opérations pluriannuelles et conventions diverses. En effet, suite à la crise sanitaire et au premier confinement de 2020, un certain nombre de financeurs ont repoussé les dates de fin de convention entre 6 mois et 18 mois. Ainsi, les versements seront décalés d'autant. Bien que le titre de recette ait été adressé au financeur, l'établissement ne maîtrise pas la temporalité du versement. Ces modalités concernent majoritairement les contrats de recherche (-1 M€) sur les AAP Région et ANR, ainsi que les contrats d'enseignements (-437K€). L'impact significatif relève des contrats d'investissement

(-1,34M€) notamment sur l'opération de la future CLEFF. Le versement prévu sur 2022 n'a été que partiel (-855K€), notamment sur les projets REPAIRE et pôle archéologie

➤ Variation 2022/2021 :

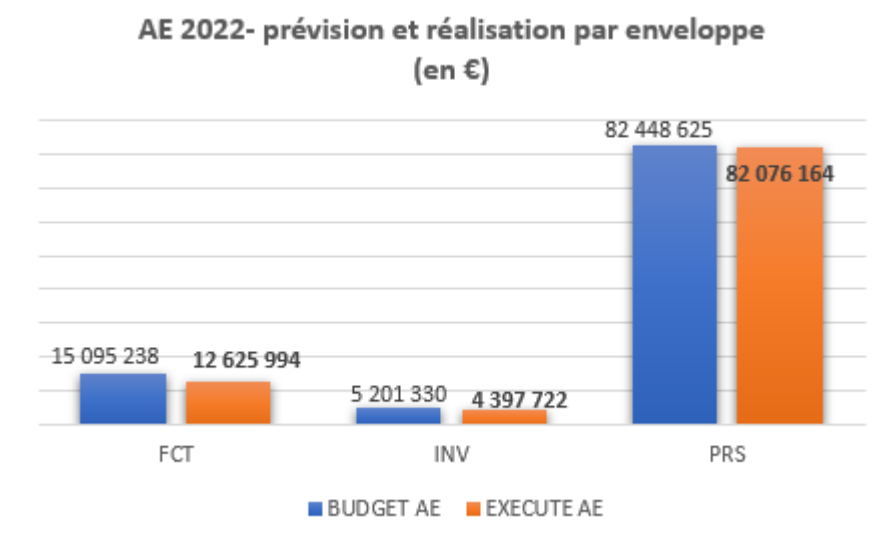


La variation des recettes encaissées par typologie entre le compte financier 2021 et le compte financier 2022, s'explique notamment à travers le versement d'avance effectué en 2021 sur les opérations immobilières (requalification du bâtiment H, réhabilitation du pôle archéologique, le projet CLEFF, ainsi que le versement fin décembre de complément de SCSP (+1M€). L'exercice 2022 voit la fin de l'IDEX et du labex.

## 2. 3. 3. Prévision et exécution- Dépenses par enveloppe

### 2. 3. 3. 1. Les autorisations d'engagement (AE)

Le budget d'AE est ventilé entre trois enveloppes : fonctionnement, investissement et personnel. Sur l'exercice 2022, l'exécution des AE se répartit selon :





- **En AE de fonctionnement, le taux d'exécution s'élève à 84% soit 12,6M€ (87% en 2021).**

On constate une sous-consommation de l'enveloppe de fonctionnement qui résulte à la fois d'une sous-exécution sur les opérations pluriannuelles (71%) notamment sur les contrats de recherche (-426K€), et également sur l'activité courante de l'établissement (-1,9M€). On note une sous exécution sur la DPIL (-521K€) relative aux dépenses de logistique et de chauffage. En effet, il y a un décalage de prise en charge de la dernière facture de chauffage 2022 sur l'exercice 2023. Cette sous-exécution a néanmoins été contrebalancée par l'augmentation conséquente des fluides survenue dès la fin d'année 2021, et dont le fort impact s'est fait ressentir sur 2022, en partie. L'évaluation était difficilement mesurable sur la fin d'année compte tenu des prix volatils et des conditions climatiques. Les autres sous consommation significatives concernent l'enveloppe des réserves sur le CRB SUPPORT (-336K€), le CRB Recherche (-367K€) sur les unités de recherche et sur le service général/PSE, sur le CFA (-165K€), ainsi que sur le CRB SOUTIEN (-149K€) où est exécutée la CVEC.

- **En AE d'investissement, le taux d'exécution s'élève à 85% soit 4,4M€ (91% en 2021).** La sous exécution de 804K€ se ventile comme suit :

Une sous-exécution de cette enveloppe sur le budget propre (-304K€) sur des achats de mobilier des UFRs, de l'enveloppe consacrée aux crédits de l'alternance (61K€) pour le 1<sup>er</sup> équipement pédagogique, sur les matériels du parc informatique des personnels et étudiants (-140K€) de la DSIN, ainsi que sur la recherche (-58K€) sur l'UMR Archeosciences.

Une sous exécution sur les OPPA (85%) de -500K€ concerne les opérations immobilières (déploiement Aquipass, déploiement de la signalitique, diagnostics énergétiques de l'IUT, ainsi que sur l'opération de réhabilitation du pôle archéologie). Les moyens humains et aléas de gestion impactent fortement l'exécution des ces opérations sur 2022. Elles seront menées sur les exercices suivants.

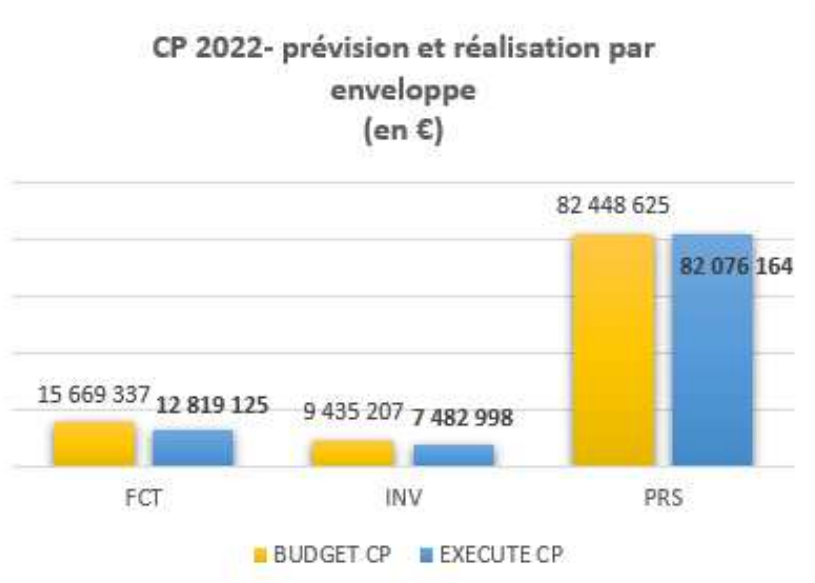
- **En AE=CP masse salariale, le taux d'exécution s'élève à 99,5% soit 82,1M€ (98,9% en 2021).**

L'exécution est de 99,7% sur le budget propre (- 214K€) et 85,6% sur les OPPA (-159K€) sur les contrats de recherche divers, la convention FIPHFP renouvelée en 2022, PIA 3 ACCES entre autres.

*Cf point 2.4 focus masse salariale*

### **2. 3. 3. 2. Les crédits de paiement (CP)**

Le budget de CP est ventilé entre trois enveloppes : fonctionnement, investissement et personnel. Sur l'exercice 2022, l'exécution des CP se répartit selon :



- **En CP d'investissement, le taux d'exécution atteint 79% soit 7,5M€ (59% en 2021).**

Le différentiel entre la prévision et la réalisation (-1,9M€) s'explique notamment par la sous-exécution sur les opérations pluriannuelles (-1,6M€) avec un taux d'exécution de 80% de l'enveloppe. Il est à souligner que le décalage important entre le budget rectificatif et le budget réalisé témoigne de la difficulté de la prévision budgétaire de décaissement sur l'enveloppe d'investissement liée aux aléas de gestion (factures non parvenues, services faits non validés par les chargés d'opération et retard de réalisation des chantiers). Malgré tout, le taux d'exécution sur les OPPA par rapport au compte financier 2021 (56%) témoigne de l'effort mené sur la déprogrammation des opérations, rendant la prévision plus sincère. Cet élément devra être retravaillé en collaboration avec l'agent comptable à l'occasion du budget rectificatif 2023, afin de rendre le plan de trésorerie soutenable et sincère.

Les opérations qui ont un fort impact financier sont celles relatives au pôle archéologie (-754K€), à la création du bâtiment de la CLEFF (-135K€), au GER maison de la recherche (-90K€), au raccordement au réseau de chaleur IUT (-124K€), à la requalification du bâtiment H (-90K€), au 1<sup>er</sup> équipement de l'opération campus (-143K€) pour les plus significatives en montants.

- **En CP de fonctionnement, le taux d'exécution atteint 82% soit 12,8M€ (83% en 2021).**

Le taux d'exécution s'élève à 70% sur les OPPA et 84% sur le budget propre.

L'enveloppe disponible hors OPPA s'élève à 2,1M€ et s'explique avec le même argumentaire que pour l'enveloppe du budget d'AE, ainsi que par les aléas de gestion qui ne sont pas maîtrisables.

Le taux de décaissement (CP) est à mettre en regard des restes à payer du compte financier 2022 (Tableau de synthèse T10b) qui s'élève à 9,6M€. Un certain nombre de dépenses engagées n'ayant pas fait l'objet d'une certification du service fait, ou par absence de facturation correspondante, n'ont pas pu être prises en charge sur l'exercice 2022. Ce décalage infra annuel des AE/CP aura un impact sur la consommation des CP du budget 2023. Le montant des restes à payer de l'exercice 2022 hors opérations pluriannuelles s'élève à 460K€.

Afin de rendre une prévision budgétaire sincère et soutenable, il est prioritaire de suivre l'exécution des recettes et des dépenses (AE et CP) au plus proche de la réalité de l'activité dans le cadre de la programmation budgétaire infra et pluriannuelle d'une part, et également en s'appuyant sur l'exécution des flux en cours. L'analyse et le nettoyage des flux, de l'engagement à la certification du service fait, ainsi que la mise en paiement sont

prépondérants. Elle vient soutenir la sincérité du budget et son exécution d'atterrissage lors du compte financier. Il en est de même dans le cadre du flux de la recette.

Cette vigilance demandée entre dans le dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable qui aide à la maîtrise des risques financiers. La mise en œuvre de l'évolution du régime de responsabilité des gestionnaires publics nous enjoint fortement à cela.

## 2. 4. Les recettes encaissées RE 2022

**Le montant des recettes encaissées de l'exercice 2022 s'élève à 98 415 668 €**

En application des règles de la GBCP, les recettes sont réparties par typologie entre les recettes globalisées (**96%** des recettes globales encaissées dont 90% au titre de la subvention pour charge de service public-SCSP) et les recettes fléchées (**4%**).

Les ressources de l'université sur l'exercice 2022 sont issues à :

**86% de la subvention pour charges de service public (SCSP)** (84% en 2021)

**14% sur ressources propres** (16% en 2021).

L'explication de la variation tient au décalage des encaissements sur les opérations pluriannuelles, notamment les opérations de travaux immobiliers, de l'impact de la crise sanitaire sur nos ressources propres quelle que soit leur origine, et une augmentation significative de **+2% soit +1,4M€ de la SCSP** sur 2022 par rapport à 2021 en lien avec le financement des mesures de la LPR (repyramidage, refonte indemnitaire, revalorisation...), les DSG projets, et diverses actions spécifiques.

*Pour rappel :*

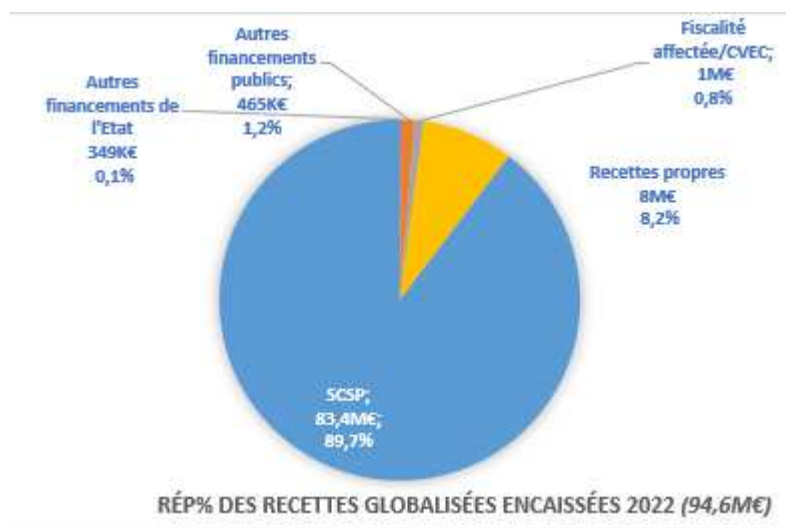
*+3% de la SCSP 2021 soit 2,2M€ par rapport à 2020, en lien avec la LPR et le plan de relance.*

Les recettes sont définies par leur typologie (globalisée/fléchée), leur nature (subvention, financements publics, recettes propres...), et leur origine (SCSP, ANR, taxe d'apprentissage, droit d'inscription ...).

**Ainsi l'analyse des recettes encaissées s'effectue au travers de ces trois objets de gestion** qui sont identifiés pour information dans le tableau 3 :

### 2. 4. 1. 1. Les recettes globalisées : 94 614 868€

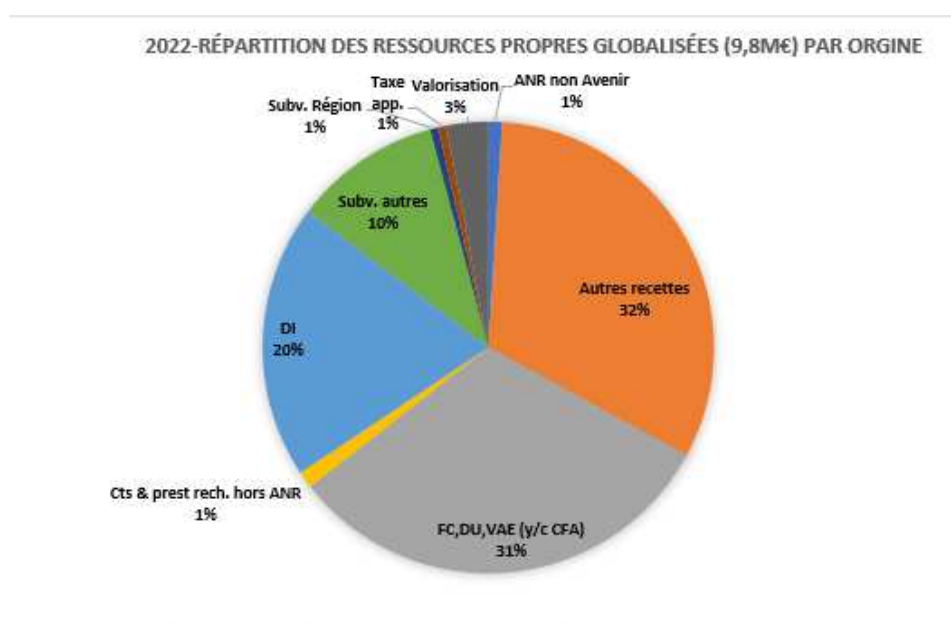
La subvention pour charges de service public-SCSP-représente 90 % des recettes globalisées, soit 84,8M€.



La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qu'on retrouve dans la nature « fiscalité affectée » contribue au financement des services de vie étudiante tels que la santé, le sport, la culture, et représente **754K€ en 2022**. Les modalités de versement ayant changé dès 2022, le montant apparaît moindre qu'en 2021 (-300K€).

Selon la méthodologie de comptabilisation des recettes CVEC au fait générateur, l'année 2022 correspond au second versement de la campagne 2021/2022, et à la régularisation de la campagne. Le premier versement de la campagne 2022/2023 interviendra en janvier 2023 dans le cadre du changement des modalités de versement CVEC publiées au décret de décembre 2022. Sur ces périodes, le nombre d'étudiants est stable et le coût par étudiant a été réévalué par rapport à 2021 (63,7€/étudiant)

**Focus sur la répartition des ressources propres (hors SCSP) globalisées (10,3%) par origine.**



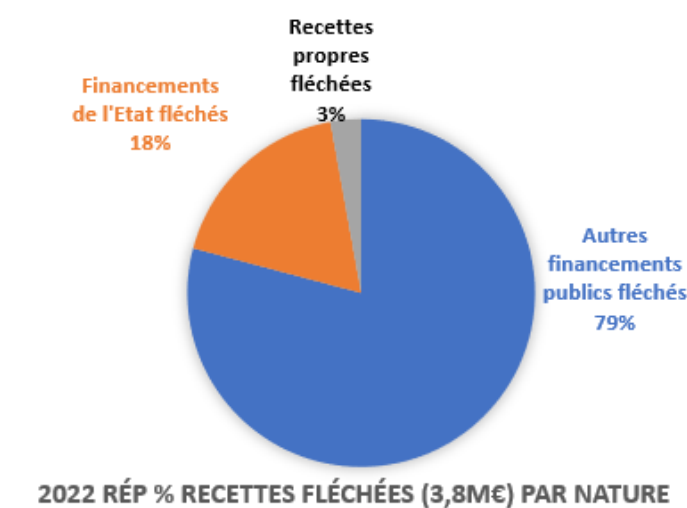
**NB :** Dans « autres recettes » est comptabilisée la CVEC, diverses prestations de service et redevances. Le volume global des RG est constant par rapport à 2021 mais les variations sont sensibles sur la répartition entre les DI (19% sur 2021), la FC, CFA (29% en 2021), autres recettes

## 2. 4. 1. 2. Les recettes fléchées : 3 800 800€

Par défaut, les recettes sont globalisées (SCSP, DI, TA...) et fléchées par exception selon la délibération du 20 septembre 2019 du conseil d'administration de l'Université. Les recettes fléchées sont pluriannuelles et constituent un indicateur dans l'évaluation des risques financiers de l'établissement car il existe un décalage important entre l'encaissement et le décaissement. Ces recettes sont suivies dans le fonds de roulement de l'établissement et la trésorerie.

- 57% des recettes fléchées concernent les projets des opérations immobilières sous le CRB 915\_DPIL. Elles concernent majoritairement les opérations de la réhabilitation du pôle archéologie (+1,5M€), et la CLEFF (+685K€)
- 37% des recettes fléchées concernent les projets recherche positionnés sous le CRB 918\_ Recherche (projets région divers, IDEX, FEDER, ANR...)
- 6% des recettes fléchées concernent les projets de formation et autres projets transversaux divers dont le PIA3 ANR ACCESS (+155K€), REDA FSE (69K€) et autres.

### Les recettes fléchées 2022 se répartissent par nature :

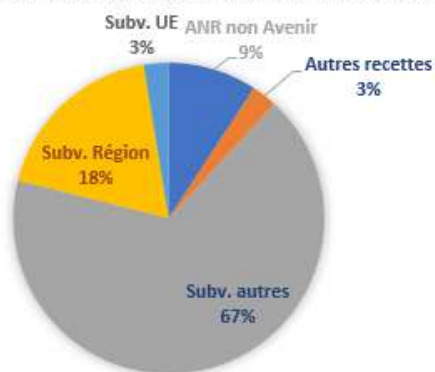


On retrouve dans les autres financements publics (79%), les subventions de la région, le PIA3 ANR ACCESS, du financement FEDER, une part du financement de la réhabilitation du pôle archéologique.

Dans les financements de l'Etat (18%), on retrouve le financement de l'opération immobilière de la CLEFF, ainsi que les opérations de recherche avec des co financements.

### Focus sur la répartition des ressources propres fléchées par origine.

2022-RÉPARTITION DES RESSOURCES PROPRES (3,8 M€) FLÉCHÉES PAR ORIGINE

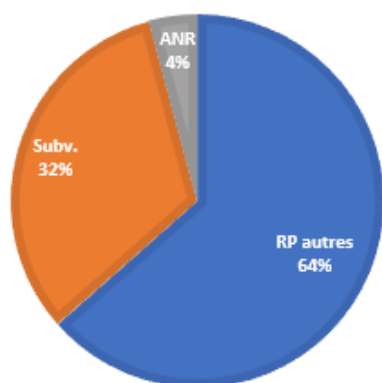


➤ **Recettes propres encaissées totales 2022 :**

Dans une vision globale des recettes cumulant les recettes fléchées et globalisées, en dehors de la SCSP, l'établissement a encaissé **13,6M€** dont :

- 8,6M€ de ressources propres (64%) y compris CVEC et droits de formation (DI, DU, CFA...),
- 4,4M€ de subventions (32%),
- 565K€ de l'ANR (4%).

RÉP% DES RE 2022 HORS SCSP (13,58M€)



2. 4. 1. 3. Evolution des recettes budgétaires RE 2020-2021

RE en €	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Ecart 2022/2021	Tx 2022/2021
<b>TOTAL RE</b>	98 415 668	99 212 541	-796 874	-1%
<b>RE hors SCSP</b>	13 585 776	15 843 197	-2 257 422	-14,2%
<b>TOTAL sur OPPA</b>	4 001 855	7 152 017	-3 279 231	-82%
<b>Total hors OPPA</b>	94 413 813	92 060 015	2 353 798	3%

Les encaissements ont diminué de -1% par rapport à 2021 soit - 796 874€

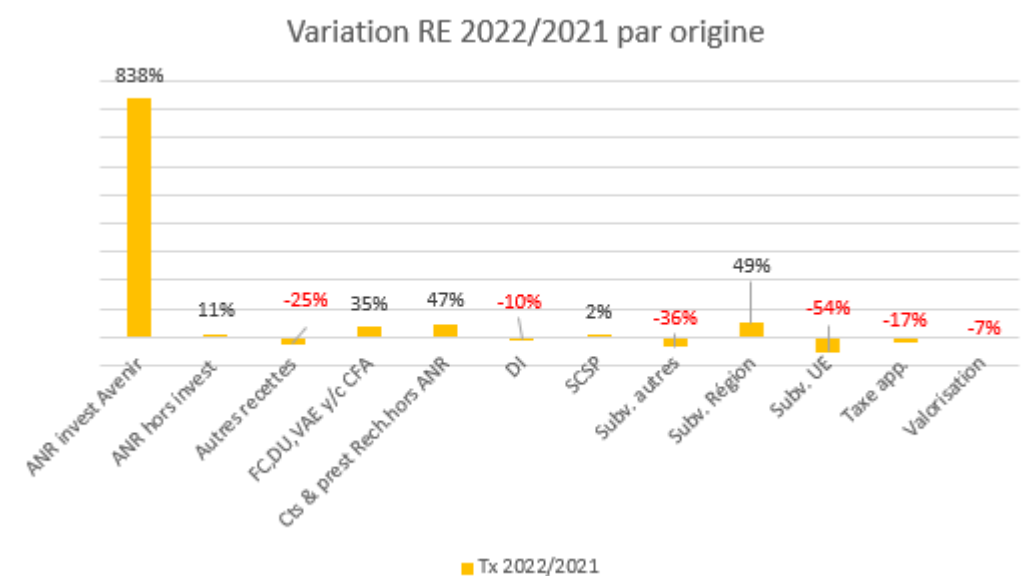
Cette diminution s'explique en partie par la temporalité de l'exécution des opérations pluriannuelles. En 2021, le versement des avances dans le cadre des opérations immobilières (pôle archéologie, CLEFF...) avait augmenté significativement les ressources globales de



l'établissement. Néanmoins, l'augmentation des ressources sur le hors OPPA tient compte de l'augmentation du montant de la SCSP de 1,4 M€ ainsi que de l'augmentation des recettes issues de la FC et du CFA (+791K€).

L'augmentation significative des recettes liées aux contrats d'apprentissage est à nuancer. En effet, sur l'exercice 2021, un titrage arrivé trop tardivement en fin d'année, ainsi que la difficulté d'identifier les sommes versées par les financeurs, n'avaient pas permis de rapprocher les versements des titres de recettes visés ou non encore créés. L'impact budgétaire s'est en conséquence effectué sur les RE de l'exercice 2022 (+475K€).

➤ **Variation de la recette encaissée 2022-2021 identifiée par son origine :**



RE en €	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Ecart 2022/2021	Tx 2022/2021
ANR invest Avenir	126 564	13 500	113 064	838%
ANR hors invest	438 963	394 311	44 652	11%
Autres recettes	3 194 208	4 273 768	-1 079 560	-25%
FC,DU,VAE y/c CFA	3 057 608	2 266 825	790 783	35%
Cts & prest Rech.hors ANR	120 904	82 230	38 674	47%
DI	1 904 171	2 117 664	-213 494	-10%
SCSP	84 829 892	83 369 344	1 460 548	2%
Subv. autres	3 516 865	5 527 428	-2 010 563	-36%
Subv. Région	745 540	501 028	244 513	49%
Subv. UE	131 248	282 573	-151 325	-54%
Taxe app.	56 332	67 778	-11 446	-17%
Valorisation	293 372	316 092	-22 719	-7%
<b>TOTAL RE</b>	<b>98 415 668</b>	<b>99 212 541</b>	<b>-796 874</b>	<b>-1%</b>

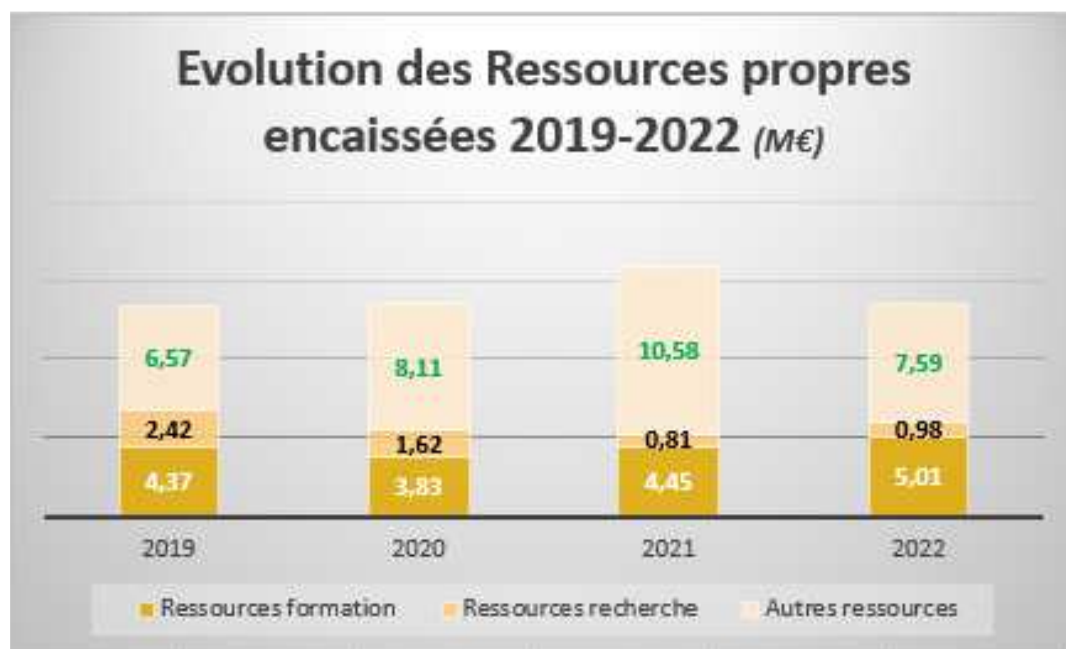
**2. 4. 1. 4. Evolution des recettes propres de l'établissement 2019-2022**

Les recettes propres de l'établissement sont critérisées selon trois catégories :

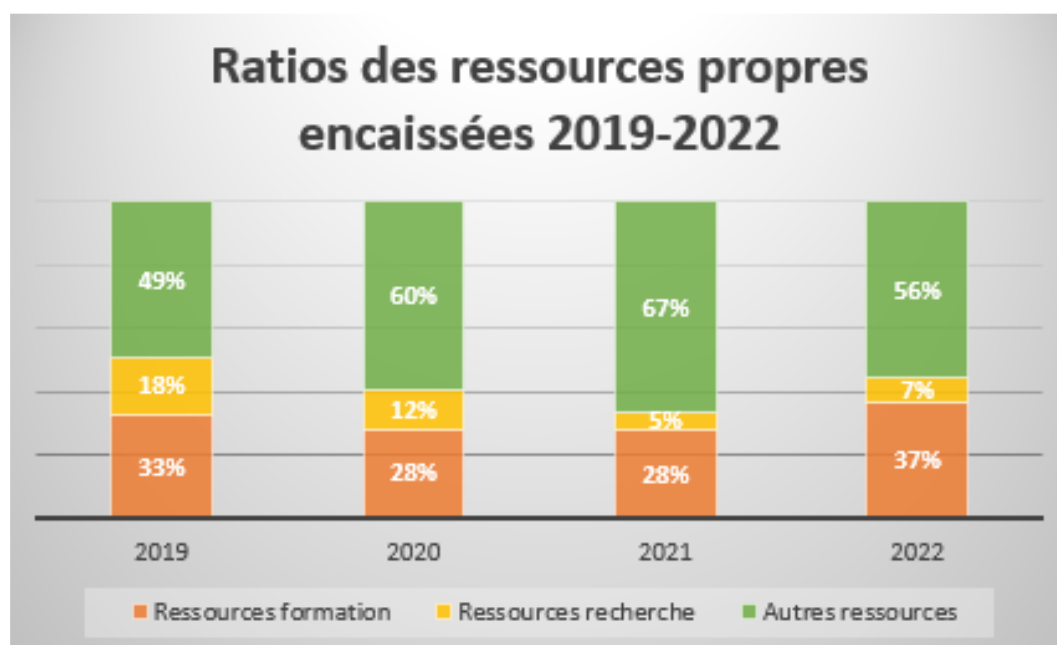
- Les ressources formation (DI, DU, FC, TA, contrats d'apprentissage)
- Les ressources recherche (valorisation, ANR IA et hors IA, contrats et prestations de recherche),

- Les autres ressources (subventions région/UE/ autres, et autres ressources propres dont la CVEC et autres prestations, ventes, frais colloque...).

Ress. propres hors SCSP (en M€)	2019	2020	2021	2022
Total RE (M€)	13,37	13,56	15,84	13,58

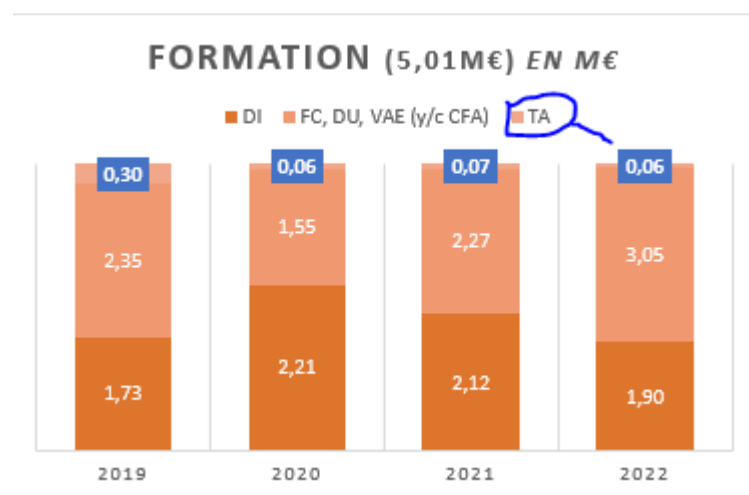


Evolution des ratios des ressources propres :

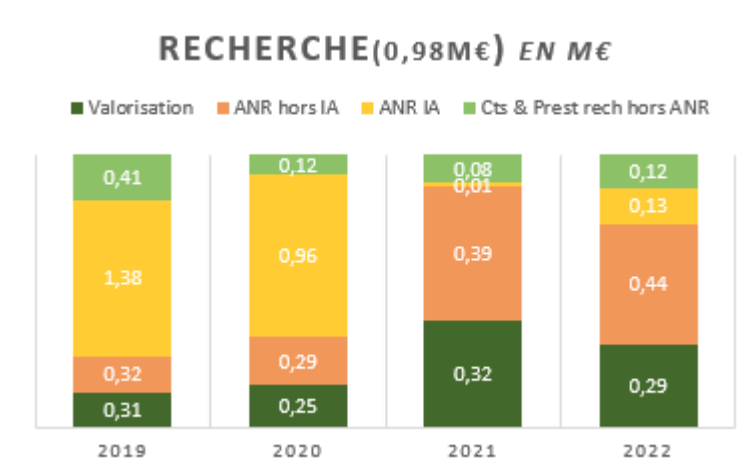


On soulignera la part prépondérante des autres ressources propres de l'établissement dans lesquelles sont comptabilisées toutes les subventions y compris celles de la région destinée à la recherche, mais également le produit de la CVEC.

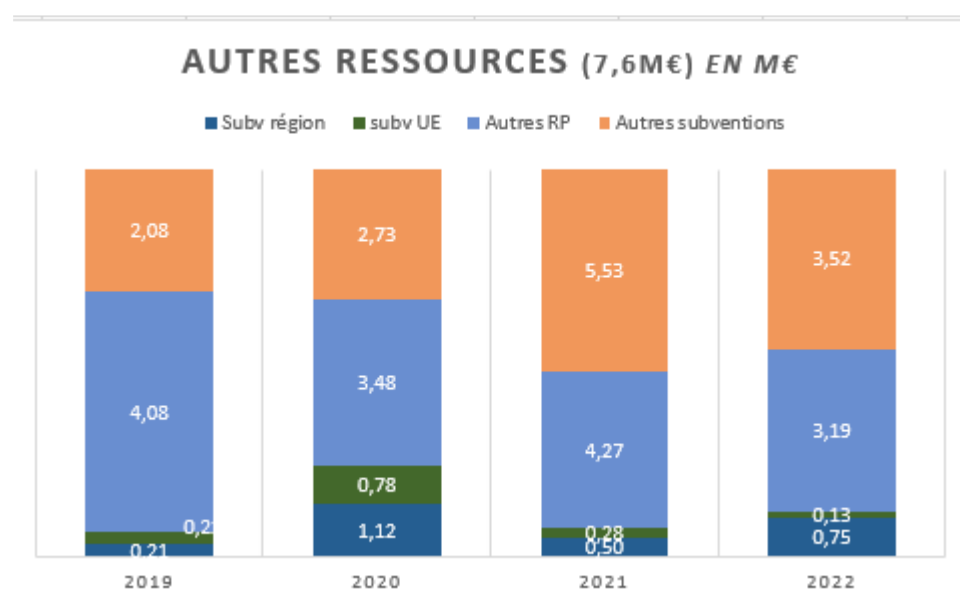
**Focus Formation :**



**Focus Recherche :**



**Focus Autres ressources :**



## En synthèse sur la recette propre encaissée :

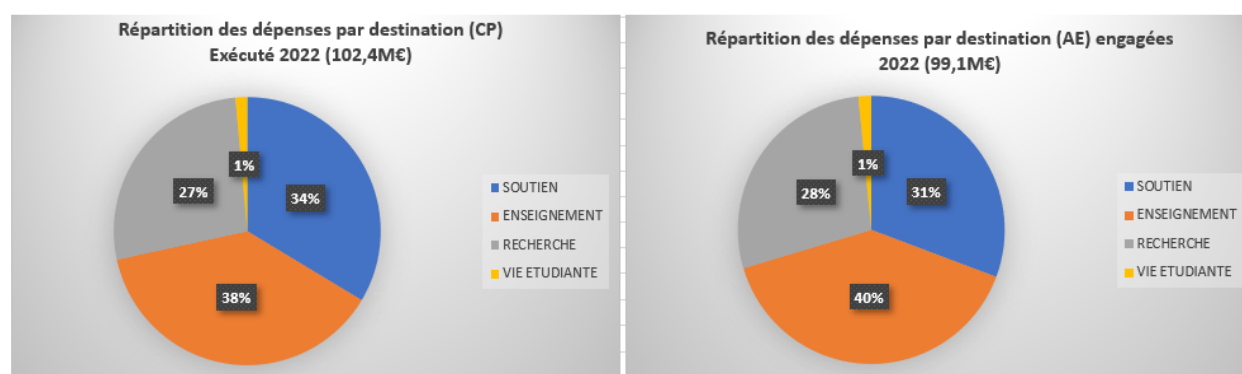
- ✓ Diminution significative des autres ressources induite par les nouvelles modalités de versement des campagnes CVEC mais surtout due au versement d'avance pour les opérations immobilières perçues sur les exercices antérieurs.
- ✓ Augmentation des ressources formation avec impact significatif sur les ressources issues du CFA.
- ✓ Augmentation des ressources recherche car sur 2022 ont été encaissées des recettes de conventions justifiées sur 2021 et 2022.

## 2. 5. Les dépenses 2022

Le budget est matriciel en élaboration et en exécution. Il est défini par deux objets : la nature (enveloppe) de dépenses (fonctionnement, investissement, personnel) et la destination (activité) LOLF D\* (licences, master, recherches, pilotage, immobilier...)

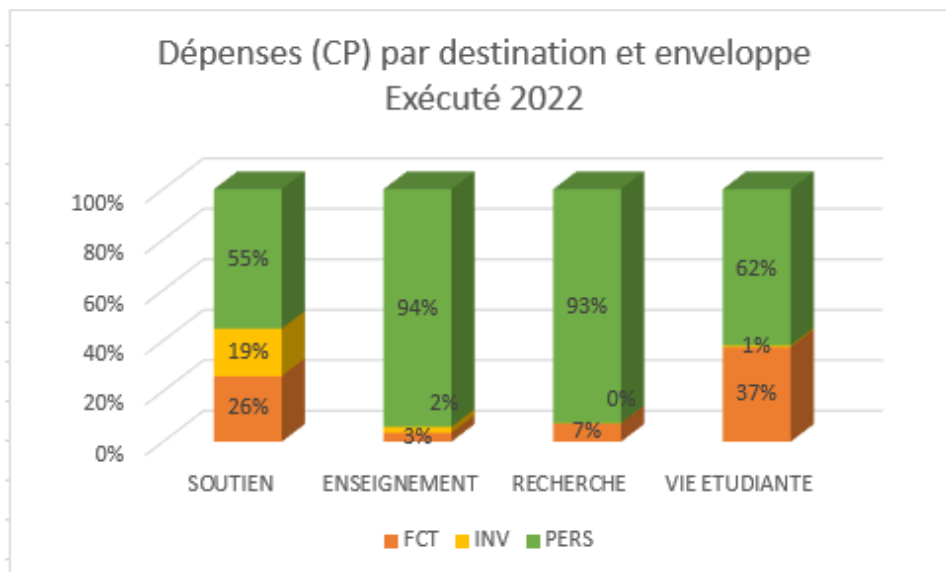
**Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré à la formation. Il représente 39% des dépenses décaissées de l'établissement.**

2022 en €	AE	Rép % AE	CP	Rép% CP
SOUTIEN	30 431 489	31%	34 411 838	34%
ENSEIGNEMENT	39 309 743	39,7%	38 879 563	38,0%
RECHERCHE	27 829 049	28%	27 636 205	27%
VIE ETUDIANTE	1 529 599	1,5%	1 450 680	1,4%
<b>TOTAL</b>	<b>99 099 880</b>	<b>100%</b>	<b>102 378 287</b>	<b>100%</b>



La ventilation par grande mission est sensiblement identique à celle du compte financier 2021 en AE et CP.

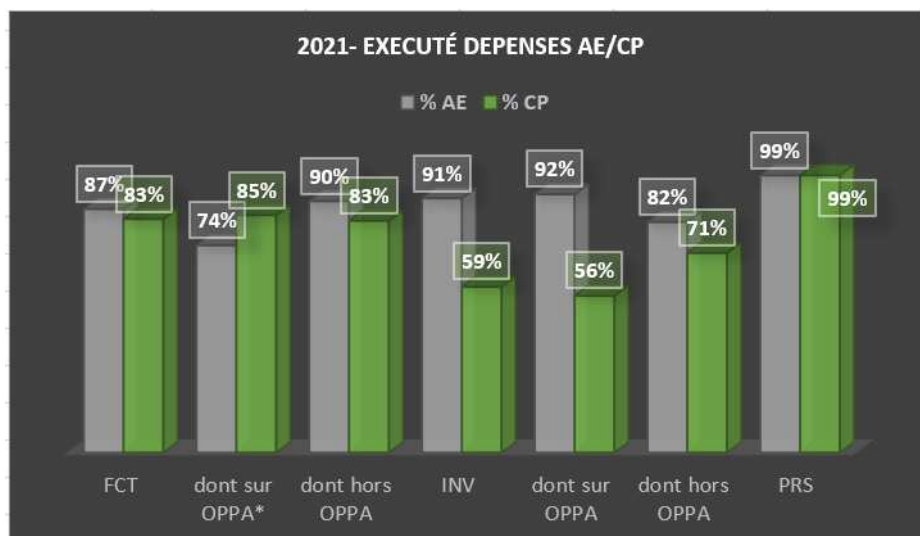
**Répartition des dépenses (F,I,P) par grandes missions :**



**Synthèse de l'exécuté de la dépense 2022 (AE et CP) par enveloppe**



Pour rappel 2021 :



## 2. 5. 1. Les autorisations d'engagements (AE) de fonctionnement 2022 :

DEPENSES AE (en €)	COFI 2022	COFI 2021	Rép% 2022	Rép % 2021
FCT	12 625 994	10 795 658	12,7%	11,2%
INV	4 397 722	6 820 572	4,4%	7,1%
PRS	82 076 164	78 987 713	82,8%	81,8%
S/T fonctionnement	94 702 158	89 783 371	95,6%	92,9%
Poids Pers/dep fonct totale	86,7%	88,0%		
<b>TOTAL AE</b>	<b>99 099 880</b>	<b>96 603 944</b>		

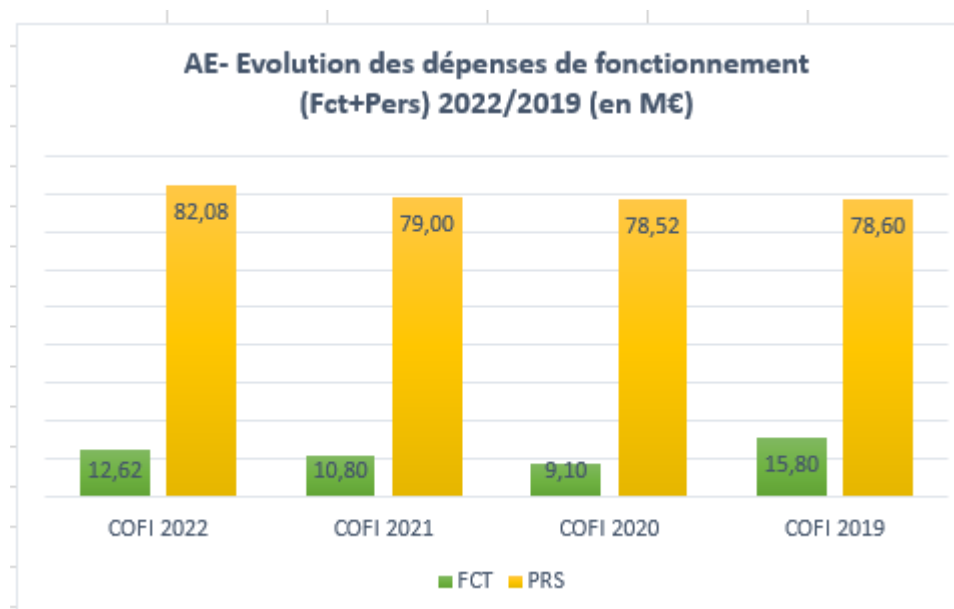
Le montant des AE exécutées pour le fonctionnement (**enveloppe de fonctionnement et de personnel**) s'élève à **94 702 158€**

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses courantes, telles que la rémunération des personnels, les dépenses d'entretien des bâtiments et toutes les dépenses permettant à l'Université Bordeaux Montaigne d'assumer les missions qui lui sont confiées.

La dépense globale de fonctionnement (enveloppes de FCT+PERS) représente 95,6% du budget total des autorisations d'engagement exécutées de l'Université en 2022 (93% en 2021). Ce ratio a mécaniquement augmenté sur l'exercice 2022 du fait de l'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement (impact des fluides et inflation), et de l'enveloppe de personnel (LPR, hausse du point d'indice, GVT, mesures en faveur de la politique RH sur l'indemnitaire).

En 2022, les dépenses de personnel représentent 86,7% des dépenses de fonctionnement global (88% en 2021). Elles ont augmenté de +5,5% (soit +4,9M€) suite à l'augmentation de l'enveloppe de personnel (+3,1M€) d'une part mais également, d'autre part, à la reprise à la normale de l'activité post pandémie. L'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement (+1,8M€) est principalement due à la hausse des fluides (gaz et électricité), ainsi que celle relative aux achats de matériels primaires.

**Focus 2019-2022 :**





## 2. 5. 2. Plafond des emplois et enveloppe de personnel.

Pour rappel, les crédits budgétaires de l'enveloppe de personnel sont égaux en AE et CP, conformément au décret GBCP.

### 2. 5. 2. 1. Analyse de l'exécution budgétaire des crédits de personnels.

La programmation et l'exécution de l'enveloppe de personnel de l'établissement ne sont pas centralisées sur un seul CRB, ce qui complexifie son suivi tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Néanmoins, la majorité des crédits de l'enveloppe de personnel relative aux emplois sous plafond Etat est exécutée au sein du CRB914\_Masse salariale. La programmation et l'exécution de la masse salariale des contrats de recherche et des projets transversaux sont suivies budgétairement au sein du CRB 918\_Recherche ainsi que dans d'autres CRB. En effet, cette enveloppe correspond à des emplois financés sur contrats (ANR, PIA3, AAP région...) dont l'établissement doit rendre compte auprès du financeur.

Les emplois financés sur ressources propres établissement, hors opérations pluriannuelles, sont exécutés sur tous les CRB, ainsi que tout ce qui relève du « hors Paie A Façon ».

A souligner également que l'enveloppe des heures complémentaires est programmée et exécutée au sein des composantes (3 UFR, IUT, IJBA, DEFLE, DAPS, services soutien).

#### ➤ L'exécution de l'enveloppe de personnel se répartit sur 2019/2022 entre :

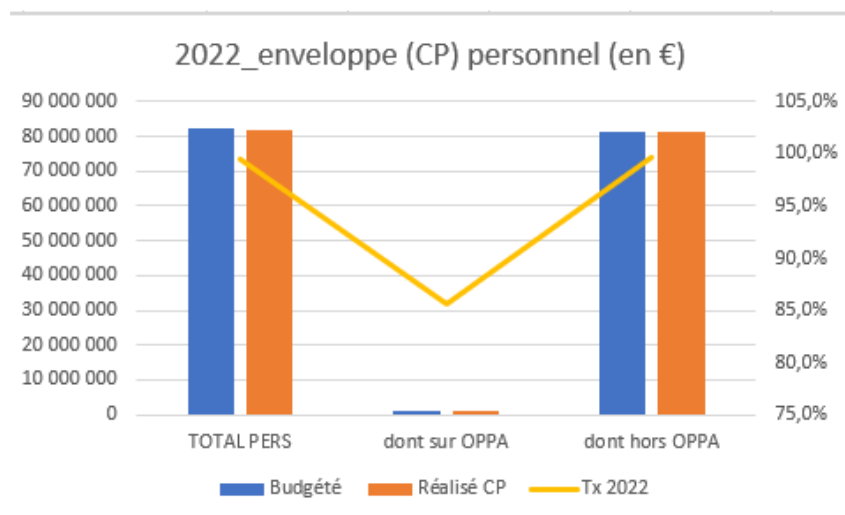
PERS (en €)	2019	2020	2021	2022
914_Masse salariale	70 840 603	71 335 632	72 367 639	75 450 733
9*_Autres	7 763 219	7 247 115	6 620 074	6 625 431
<b>Total AE=CP</b>	<b>78 603 822</b>	<b>78 582 747</b>	<b>78 987 713</b>	<b>82 076 164</b>
dont CRB 914 Masse salariale	90,1%	90,8%	91,6%	91,9%
dont Autres CRB	9,9%	9,2%	8,4%	8,1%

#### ➤ Et se ventile entre :

PERS (en €)	2019	2020	2021	2022
<b>Total compte Fin.</b>	<b>78 603 822</b>	<b>78 582 747</b>	<b>78 987 713</b>	<b>82 076 164</b>
dont sur OPPA	3,3%	3,0%	1,9%	1,1%
dont hors OPPA	96,7%	97,0%	98,1%	98,9%

#### Focus sur l'exécution budgétaire 2022 de la masse salariale :

2022	Budgété	Réalisé CP	Dispo CP	Tx 2022
<b>TOTAL PERS</b>	<b>82 448 625</b>	<b>82 076 164</b>	<b>372 461</b>	<b>99,5%</b>
dont sur OPPA	1 101 425	942 594	158 831	85,6%
dont hors OPPA	81 347 200	81 133 570	213 630	99,7%



L'enveloppe exécutée de masse salariale globale de l'établissement est conforme à la prévision d'atterrissage du BR2-2022. On constate une sous consommation de -372 461€ dont 43% relève des projets financés sur contrats recherche et hors recherche.

Pour rappel, la sous-exécution à l'issue du compte financier 2021 était de 876K€ dont 710K€ sur le hors OPPA.

Les crédits non consommés sont répartis entre :

- -159K€ sur les opérations pluriannuelles de formation (109K€) et la recherche (50K€)
- -214K€ sur le budget propre dont une sous exécution sur les DSG projets (70,3K€) en lien avec les difficultés de recrutement éprouvées par l'établissement sur 2022.

Concernant le périmètre hors recherche et hors « hors paye », la sous-consommation n'est que de 8K€. Aucun écart significatif n'est à relever dans ce périmètre.

Le volume des heures complémentaires (HCC) évalué à 3 966 844€ au BI 2022 par la cellule d'aide au pilotage (CAP) a été exécuté à 99%, soit 53K€ non consommés. Cet écart est dû à un décalage dans la mise en paiement des heures sur 2022. L'impact budgétaire s'effectuera sur 2023. En revanche, ces heures non payées sur 2022 sont recensées dans les charges à payer de l'agent comptable sur 2022.

Il est rappelé que le BR2 est prioritairement destiné à la déprogrammation des crédits sur opérations pluriannuelles et à réajuster l'ouverture de crédit en tenant compte des mesures réglementaires intervenues depuis le dernier budget voté (BR1-juillet). Un réajustement de l'ouverture des crédits a été opéré au BR2 suite à la re prévision de masse salariale tenant compte de la hausse du point d'indice et, des mesures en faveur de l'indemnitaire.

Dans le cadre de la phase 2 du dialogue stratégique et de gestion 2021-2022, l'établissement a obtenu des moyens supplémentaires qui servent à compenser partiellement le non financement du GVT par l'Etat. Une enveloppe de 455K€ a été allouée sur 2022 dans le cadre de l'« accompagnement de la trajectoire financière et de masse salariale ». Le montant versé est identique à celui du DSG de 2021. Néanmoins sur ces moyens ponctuels, une enveloppe de 259K€ a été sociée et inscrit comme telle dans la notification définitive de SCSP 2022 et la pré-notification 2023. L'impact du GVT a été évalué à 702K€ sur 2022 (605K€ sur 2021). Cette absence de financement structurel, sécurisé et continu du glissement vieillesse technicité a pour effet de creuser le déficit de financement de la masse salariale Etat et impacte fortement l'établissement qui contraint ses emplois depuis 2017.

## Variation de l'enveloppe budgétaire de masse salariale 2022-2021 :

- [Source cellule d'aide au pilotage et direction des ressources humaines :](#)

La variation des crédits de paiement consommés entre 2021 et 2022 s'élève à + 3,08M€, soit +3,9%. Pour rappel, l'évolution 2020-2021 n'était que de +404K€ alors que celle de 2019-2020 s'avérait même légèrement négative avec -21K€. La variation 2021-2022 se trouve être la résultante d'une somme de facteurs très divers. Ainsi, en dehors des contrats de recherche (en diminution de près de 300K€) et des dépenses « hors paye » (+18 K€), l'évolution s'élève à +3,36 M€ (+4,3%), contre +1,5M€ en 2021. Il est à noter que la hausse du point d'indice (+3,5%) intervenue le 1er juillet 2022 a impacté la masse salariale à hauteur d'1,2M€. Il s'agit du facteur de hausse le plus important de 2022. Le GVT global est de + 702 559 €, soit une hausse de 1,2%.

[L'évolution de la masse salariale \(hors rémunérations accessoires\) par catégorie d'emploi entre 2021 et 2022 est la suivante :](#)

- La masse salariale des **enseignants titulaires hors rémunérations accessoires** (52% des dépenses de personnel) progresse de +285K€ (soit +0,7%) mais une fois l'impact du point d'indice neutralisé (+739K€) la tendance s'inverse avec une baisse de -454K€. L'effectif moyen est en forte baisse (-9 ETPT), conséquence des rentrées 2021 et 2022 qui enregistrent respectivement - 6 et - 14 ETPT. Cette baisse de l'effectif s'explique par des départs massifs à la retraite, et par des choix individuels de carrière impliquant des mutations externes, des départs non anticipés donc non remplacés. Ces départs contrebalancent largement la progression de l'indice moyen de ces titulaires (+11pts) soit +540K€. Le protocole parcours professionnel-carrières-rémunérations (PPCR) ayant accéléré les carrières, le GVT positif, reste fort.
- La masse salariale **des titulaires BIATSS** (toujours hors rémunérations accessoires) sont en hausse de 514K€. Dans le détail on retrouve l'impact du point d'indice (+284K€) auquel s'ajoute celui de l'indice moyen en nette hausse (+10pts) pour +333K€. Ces éléments sont minorés par l'impact de schémas d'emploi légèrement négatifs en 2021 et 2022 (-2,3 ETPT) pour -120K€. Cette baisse (relative) trouve sa source dans les difficultés de recrutement que l'établissement rencontre, et qui l'ont amené à laisser des postes de titulaires non pourvus durant plusieurs mois ou à recruter des agents contractuels. Les difficultés de recrutement rencontrées par l'établissement lui sont propres pour partie, et sont également liées à la situation nationale (taux de chômage historiquement bas) et internationale.
- **Les enseignants contractuels** voient leur masse salariale augmenter de +341K€ dont 79K€ par le point d'indice. Dans le détail :
  - **les ATER** enregistrent une hausse de 82K€ (+1 ETPT et un INM minimal passant de 315 à 352).
  - **les PAST** sont en hausse de 60K€ en dépit d'une stagnation des effectifs (impact du point d'indice moyen).
  - **les enseignants en CDD/CDI & lecteurs** sont stables en volume (+1,3 ETPT) mais l'impact cumulé du point d'indice, de la revalorisation indiciaire des CDD opérée à la rentrée 2021 (leur indice passant ainsi de 349 à 390), ainsi que celle des lecteurs (321 => 352), expliquent une hausse totale de 163K€.
- Le volume et la masse salariale **des contractuels BIATSS** : +18 ETPT (soit +11%) et +861K€ (+18%). L'indice moyen progresse sensiblement (+12pts) soit +170K€. Pour autant, c'est bel et bien la forte hausse des effectifs qui, avec +535K€, explique la majeure partie de la variation totale.

**Détail de la hausse de l'indice moyen** : +15pts (+4%) pour les catégories C, +7pts (+1,9%) pour les B et +10pts (+2,2%) pour les catégories A. La hausse du point a joué pour 93K€.

Enfin, les renforts/suppléances sont en diminution (-38K€ & -2ETPT).

La forte hausse des effectifs contractuels Biatss durant l'année 2022 s'explique par de multiples facteurs. L'un de ces facteurs renvoie à l'activité croissante de l'établissement, en lien avec les multiples projets portés : le projet PIA 3 Acces (+ 1 ETP), le projet REACT EU (+ 1 ETP), les projets DSG : internationalisation des formations, accessibilité numérique, pédagogie numérique, chargé d'édition, chef de projet portail numérique de la vie étudiante (+ 5 ETP).

Sur certains métiers en tension, des recrutements étaient à l'arrêt depuis de longs mois, et ont néanmoins fini par trouver un aboutissement dans le courant de l'année 2022 (un ingénieur en informatique décisionnelle, un gestionnaire des données patrimoniales soit + 2 ETP).

**La campagne d'emplois 2022**, validée par les instances, portait également des recrutements de personnels contractuels supplémentaires jugés indispensables par l'établissement : renfort de la direction des ressources humaines pour soutenir le processus de recrutement, renfort du pôle Achat, recrutement d'une personne dédiée à l'accueil des étudiants internationaux - engagement pris lors de la candidature sur le projet bienvenue en France - soit + 3 ETP.

Le recrutement de personnels contractuels vient aussi en appui au développement rapide de services ou composantes (+ 1 ETP au CFA sur financement propre, + 1 ingénieur de recherches PROGEDO dans le cadre du démarrage des activités de la MSH de Bordeaux).

Le recrutement d'un technicien supplémentaire au pôle gestion du parc a été initié afin de répondre au surcroît d'activité induit par les déménagements/réaménagements très intenses de l'Opération Campus et le déploiement du projet REACT EU.

Enfin, en lien avec les difficultés de recrutement évoquées précédemment, le départ en mobilité de certains titulaires a donné lieu à du recrutement contractuel, que ce soit à la direction des affaires financières / pôle Achat public, ou au Centre de langues Bordeaux Montagne (+ 2 ETP).

- La masse salariale sur **les contrats étudiants** s'élève à 690 K€ pour 2022. Elle est stable entre 2021 et 2022 (-4K€). Elle avait connu une forte hausse en 2021 notamment avec le recrutement de tuteurs COVID à hauteur de 180K€, dispositif qui n'aura été que très partiellement reconduit en 2022 pour 15K€. Les 3 hausses consécutives du SMIC ont eu pour effet d'augmenter la masse salariale sur l'ensemble des dispositifs recrutant des contractuels étudiants. On peut constater que l'établissement s'est attaché à développer l'emploi étudiant dans plusieurs domaines d'activité :
  - Accroissement du nombre de tuteurs pour le SCD (+89K€) dont une partie financée par les crédits ORE à hauteur de 41% ;
  - Augmentation des contrats étudiants pour accompagner les étudiants en situation de handicap (+42%). Un financement spécifique de 150 K€ a été perçu en 2022 couvrant la masse salariale sur ce poste de dépenses ;
  - Hausse de la masse salariale (+31%) sur des activités relatives à la CVEC.
- **Les doctorants contractuels** (financement MESRI) : +291K€ (rappel, déjà +284K€ en 2021). On observe en premier lieu une hausse des effectifs sensible (+8 ETPT dont 50% région ; +7ETPT en 2021). En second lieu, et en application de la loi de programmation pour la recherche, a eu lieu une revalorisation de leur rémunération brute au cours de rentrées 2021 & 2022 (pour les nouveaux contrats). Enfin, la hausse du point a également impacté cette population.

## Politique RH en faveur de l'indemnitaire :

Cette année 2022 est marquée par une revalorisation indemnitaire pour les BIATSS et les enseignants :

- **L'indemnitaire BIATSS** : porté par la revalorisation de leur IFSE, le montant total versé au titre du RIFSEEP a progressé de 218K€. Rappelons qu'individuellement, chaque agent a vu sa prime augmenter de 11 à 13%.
- **L'indemnitaire enseignant** : l'indemnité de fonction (volet C1 du RIPEC), entrée en vigueur au 1er janvier 2022 en remplacement de la PRES, s'est accompagnée d'une forte revalorisation. La partie statutaire du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs repose sur une mensualisation du versement. Le montant annuel passe ainsi à 2800€ pour un enseignant chercheur. La transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire implique qu'à côté du versement du nouvel indemnitaire revalorisé, les enseignants chercheurs ont également touché les 4 mois de prime d'enseignement supérieur et de recherche correspondant à la période septembre/décembre 2021. Cet indemnitaire fonctionnel a donc augmenté de 621K€ (+75%) en 2022).

**Les heures de cours complémentaires** s'élèvent à 3,9 M€, elles sont stables entre 2021 et 2022 (+ 16 K€) soit + 0.4%. Même si on constate une baisse des heures d'enseignement au sein de l'établissement, cette baisse ne s'est que peu répercutée sur les HCC (-136 HTD) car le potentiel enseignant de l'établissement a diminué.

**Les dépenses hors paye** s'élèvent à 116 K€, cette légère hausse de 18 K€ s'explique en grande partie par un accroissement du montant des aides sociales octroyées

### 2. 5. 2. 2. Analyse du tableau des emplois (T1)

Pour rappel, le plafond des emplois fixés sur budget de l'Etat est de 993 ETPT sur 2022 (notification définitive 2022).

Le plafond des emplois voté au dernier budget rectificatif 2022 s'établit à 1 138,30 ETPT répartis entre : 941,4 ETPT sous- plafond Etat 196,9 ETPT sous- plafond Etablissement.

A l'atterrissage du compte financier 2022, la consommation des emplois en ETPT fait état de :

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
		En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	441,50		441,50
		Titulaires	10,90	0,00	10,90
		Non permanents	146,50	27,60	174,10
	<b>S'otal EC</b>	<b>598,90</b>	<b>27,60</b>	<b>626,50</b>	
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>				<b>0,00</b>	
BIATSS	Permanents	307,80		307,80	
	Titulaires	32,50	6,70	39,20	
	Non permanents	4,00	162,10	166,10	
	CDD				
	<b>S'otal Biatss</b>	<b>344,30</b>	<b>168,80</b>	<b>513,10</b>	
	<b>Totaux</b>	<b>943,20 (1)</b>	<b>196,40</b>	<b>1139,60</b>	
				Plafond global des emplois voté par le CA **	
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>		<b>993 (3)</b>			

Le plafond d'emplois global a été respecté par rapport au BR 2 2022 (1138,30 ETPT) et se répartit entre :

- 943,20 ETPT sur plafond ETAT (941,40 ETPT au BR2).
- 196,40 ETPT sur plafond UBM (196,90 ETPT au BR2)

Arrêtée au compte financier de 2021, la consommation des emplois était de :

- 942,20 ETPT sous plafond Etat (989 notifiés).
- 189,10 ETPT financés sous ressources propres établissement.
- Soit un total de **1 131,30 ETPT**.

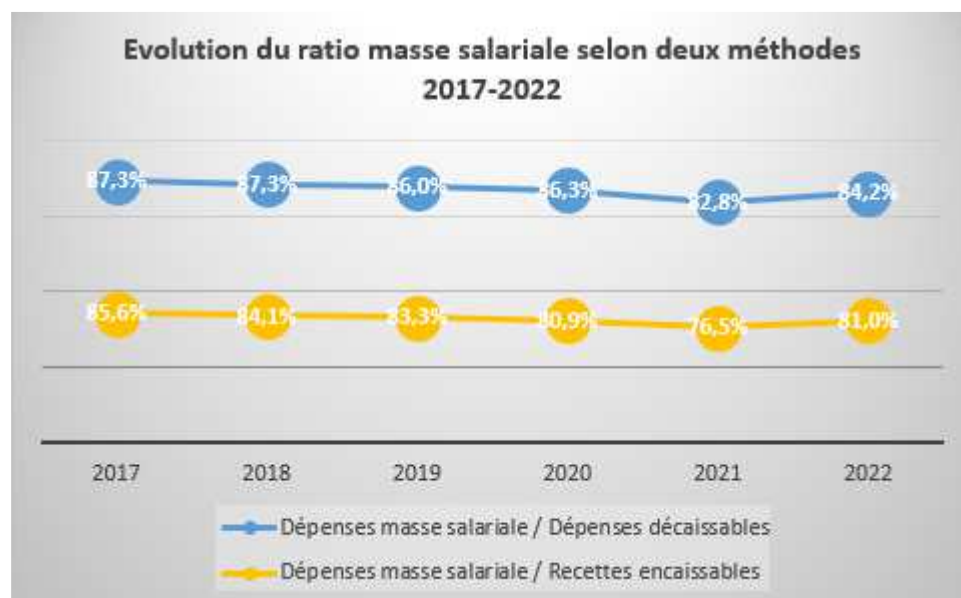
Il est à souligner que la consommation des ETPT est en hausse par rapport au compte financier 2022

- +8,30 ETPT dont :
- +1ETPT sur plafond Etat.
- +7,30 ETPT sur plafond UBM.

La consommation des ETPT inférieure au plafond des emplois fixés par l'Etat (-49,8) qui s'explique en premier lieu par le fait que la SCSP ne couvre pas les besoins financiers que représenterait l'occupation de l'intégralité des emplois et, secondairement par le fait d'emplois inoccupés (temps partiel, demi traitement, vacances...). Lorsque les personnels contractuels passent en CDI, ils basculent sous le plafond d'emplois Etat, et viennent consommer ce plafond.

### 2. 5. 2. 3. Evolution de la masse salariale :

En droits constatés (633\*,64\*,68\* et 7\*)



(Seuil d'alerte 80%)



Quelle que soit la méthode utilisée, on note la forte contrainte du poids des dépenses de masse salariale sur le budget exécuté de l'établissement.

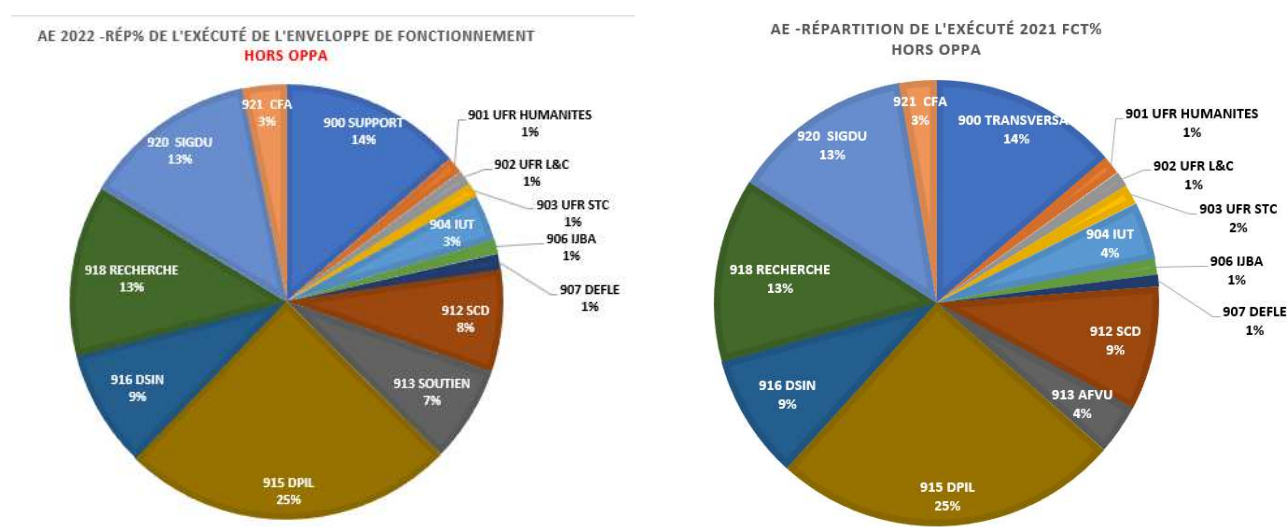
L'inflexion de la courbe orange constatée entre 2017 et 2021 s'explique par l'augmentation des ressources de l'établissement d'une part, et d'autre part par la maîtrise du budget de masse salariale. Les ressources qui influent positivement ce ratio sont globalement des ressources non pérennes issues majoritairement des opérations immobilières sur la période 2017-2021. Cependant, on constate une augmentation significative de ce ratio sur 2022. Ce phénomène s'explique par le fait de l'augmentation significative des dépenses de masse salariale, et une diminution des ressources encaissables.

En parallèle, l'augmentation des charges décaissables et la maîtrise de l'augmentation de notre masse salariale impactent favorablement le ratio bleu sur la période 2017-2021. En 2022, la dépense de masse salariale a considérablement augmenté (+2,9M€) par rapport aux charges décaissables globales (+1,9M€)

#### 2. 5. 2. 4. L'enveloppe de fonctionnement (hors personnel).

Le montant des dépenses de fonctionnement (hors personnel) 2022 s'élève à 12,6€ et représente 11,2% du budget d'AE 2022 exécuté (11,2% soit 10.8M€ en 2021) :

- 1,3 M€ sur opérations pluriannuelles (OPPA)
- 11,3 M€ sur budget propre ventilés entre les centres de responsabilité budgétaire (CRB) :



On notera l'évolution du ratio concernant le CRB 913 (ex AFVU) qui s'explique par la reprise de l'activité post pandémie notamment les activités financées dans le cadre de la CVEC.

#### 2. 5. 3. Les investissements 2022 :

Le montant des investissements 2022 s'élève à 4,4M€ et représente 4,4% du budget d'AE exécuté sur 2022 exécuté (6,8M€ soit 7% sur 2021)).

- 3M€ sur opérations pluriannuelles : réhabilitation du pôle archéologie (+3M€), la CLEFF (2M€), rénovation du système de pilotage du patrimoine eau (200K€), 1<sup>er</sup> équipement OP campus (+129K€), construction d'un abri à vélo (+73K€), et divers.
- 1,36 M€ sur des opérations établissement dont

- 656K€ équipements divers infrastructures numériques et équipements informatique.
- 73K€ sur l'immobilier : mobilier divers et gros travaux hors PPI
- 236K€ sur le SIGDU divers travaux
- 92K€ sur le CFA financement d'équipement pédagogiques pour les composantes à travers le PPI.

Les dépenses d'investissement de 2022 visent essentiellement les équipements informatiques, les infrastructures de la DSIN liées au renouvellement de matériel, à la poursuite du déploiement du télétravail, et les travaux immobiliers.

## 2. 6. FOCUS sur les centres de responsabilités budgétaires (CRB)

### 2. 6. 1. Variation 2022-2021 : les autorisations d'engagement

Le périmètre des CRB est resté stable sur l'exercice 2022 et permet donc de comparer les deux exercices 2022 et 2021.

#### ➤ Variation du budget global exécuté :

De façon globale, on soulignera une reprise à la normale de l'activité des CRB sur l'exercice 2022 avec une reprise des déplacements, colloques, réceptions, événementiels divers...

Autorisation d'engagement (AE) taux d'exécution 2022/ Variation 2021							
CRB	BR2	EXECUTE	Tx% BI 2022	Tx % 2022	Tx % 2021	Variation	
900	SUPPORT	2 817 413	1 972 132	49,3%	70,0%	78,0%	→
901	UFR HUMANITES	1 347 506	1 289 619	94,3%	95,7%	86,6%	→
902	UFR LANGUES & CIVILISATIONS	1 459 969	1 426 245	97,5%	97,7%	93,8%	→
903	UFR SCIENCES DES TERRITOIRES & DE LA COMM.	640 722	614 420	102,7%	95,9%	88,7%	→
904	ILIT	1 338 790	1 272 482	88,4%	95,0%	93,6%	→
906	USA	315 167	323 836	99,0%	102,8%	92,2%	→
907	DEFLE	368 972	368 160	97,2%	99,8%	82,7%	→
912	SCD	879 443	858 376	90,8%	97,6%	97,5%	→
913	SOUTIEN	1 338 142	1 045 316	76,3%	78,1%	84,3%	→
914	MASSE SALARIALE	75 349 641	75 450 732	102,4%	100,1%	100,0%	→
915	DPIL	6 194 322	5 202 072	91,6%	84,0%	96,6%	→
916	DSIN	2 792 256	2 635 349	167,1%	94,4%	93,4%	→
918	RECHERCHE	3 928 091	3 147 782	91,7%	80,1%	71,2%	→
920	SIGDU	2 462 140	2 307 114	97,8%	93,7%	94,0%	→
921	CFA	1 512 620	1 186 245	82,8%	78,4%	81,7%	→
<b>TOTAL AE</b>		<b>102 745 193</b>	<b>99 099 880</b>	<b>99,1%</b>	<b>96,5%</b>	<b>96,8%</b>	→

La limitativité du budget d'AE est posée au niveau de chaque CRB et par enveloppe (F, I, P).

L'IJBA et le CRB Masse salariale affichent des taux d'exécution supérieur à 100%. Ceci s'explique par le fait que pour intégrer les dernières paies de 2022, la limitativité de l'enveloppe de masse salariale sur ces CRB a été levée afin de consommer le disponible au niveau établissement, et dans la limite de l'enveloppe de personnel ouverte au BR2-2022.

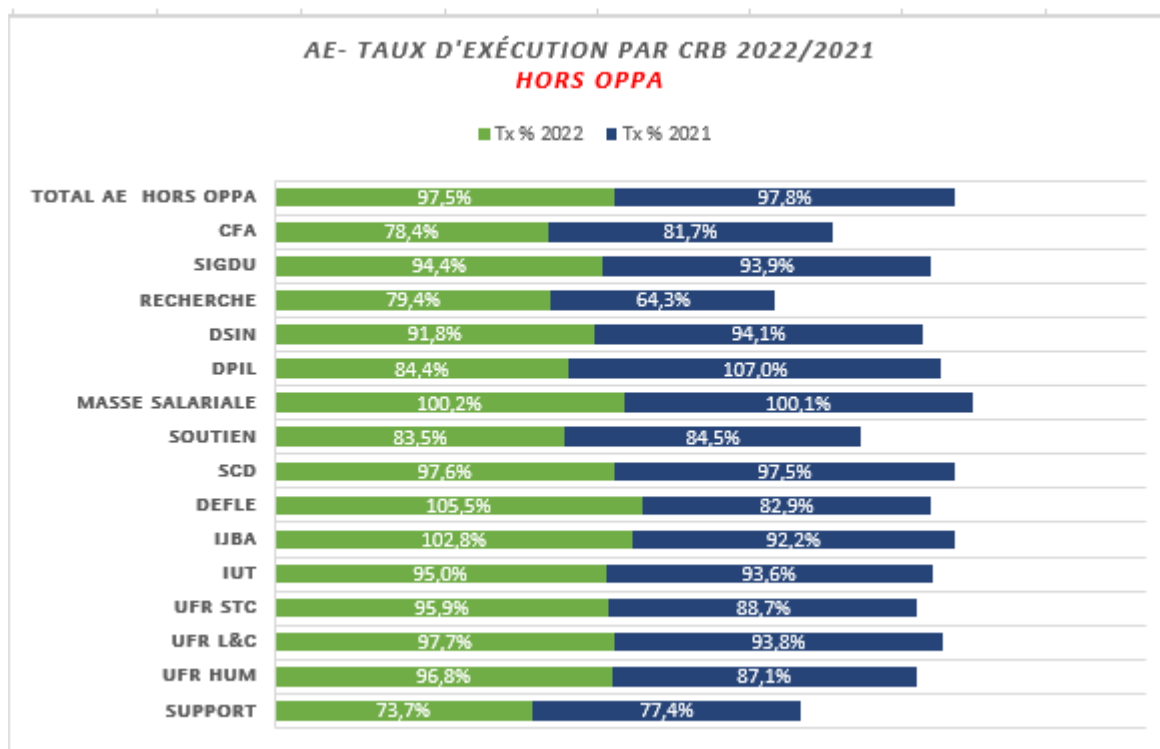
Concernant les taux d'exécution calculés à partir du BI 2022 :

- CRB DSIN : relatif à l'opération REACT-EU, obtenu en février 2022 et ouvert au BR1.

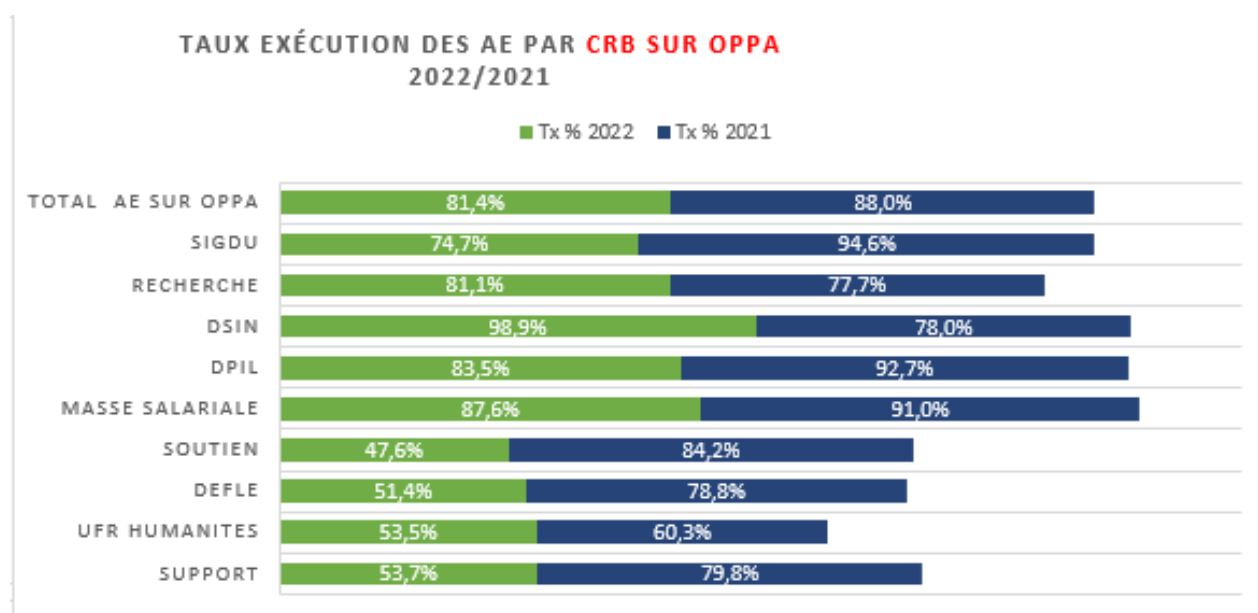


- CRB MS : impact de la revalorisation du point d'indice en juillet.
- CRB Support : impact de l'inscription des réserves

➤ Variation 2022/2021 budget propre d'AE hors opérations pluriannuelles :

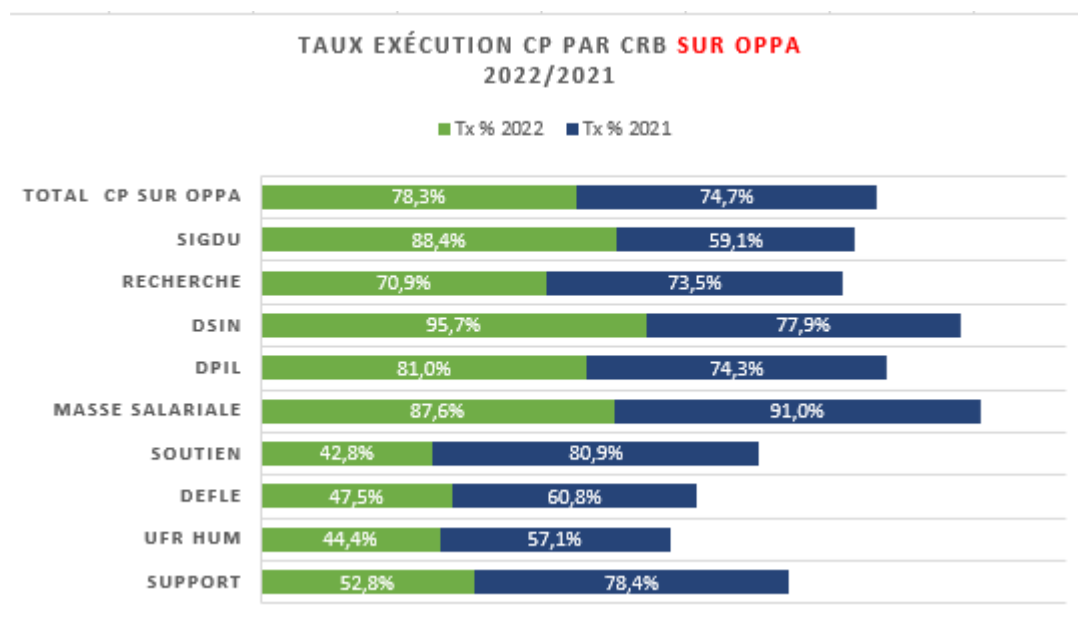


➤ Variation 2022/2021 budget d'AE sur les opérations pluriannuelles (OPPA) :



## 2. 6. 2. Variation 2022/2021 des crédits de paiement sur OPPA :

On constate que les taux d'exécution des CP sur les opérations pluriannuelles sont majoritairement faibles. La déprogrammation au niveau des CRB reste trop prudentielle et impacte la sincérité de la programmation du dernier budget rectificatif annuel, ainsi que sa soutenabilité au regard du plan de trésorerie. Ce BR2 est dit de déprogrammation et concomitant au BI de N+1, et est donc destiné à la reprogrammation des crédits ouverts sur les OPPA, notamment.



## 3. Impact de l'exécution sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire.

*Ces indicateurs bruts sont une photographie consolidée de l'UBM. Ils sont à relativiser car ils prennent en compte toutes les opérations immobilières engagées et à venir de l'établissement. Ils sont donc à mettre en perspective du FDR et de la trésorerie réellement mobilisable de l'établissement (indicateurs du compte financier de l'agent comptable). De plus, un certain nombre de mesures pour lesquelles l'établissement a perçu les fonds sur 2021 et 2022 (LPR, actions spécifiques : handicap, IUF, DSG projets... ont été partiellement mis en œuvre sur 2022 et seront mobilisés sur les exercices à venir.*

➤ *Cf le rapport de l'agent comptable.*

### 3. 1. 1. Analyse de l'équilibre financier

#### 3. 1. 1. 1. Le solde budgétaire

*Cf point 2.2*

Pour mémoire le solde budgétaire constitue un indicateur intermédiaire de la variation de la trésorerie. Le solde des opérations pour compte de tiers (T-5) en est un autre. Comme pour les opérations budgétaires, les opérations non budgétaires impactent le flux de trésorerie.

### 3. 1. 1. 2. Les opérations non budgétaires

Le solde budgétaire identifié au tableau 2 (analyse au point 2.2) doit être complété du solde des opérations non budgétaires qui génèrent des encaissements et décaissements, répertoriés dans le tableau des opérations pour comptes de tiers (T-5 & T7)). Il s'agit pour ces dernières d'opérations au nom et pour le compte de tiers pour lesquelles l'établissement ne dispose en général d'aucune marge de manœuvre décisionnelle, ou d'autres encaissements et décaissements sur compte de tiers.

Le solde de ces opérations résulte de la différence entre encaissement et décaissements réalisés sur l'exercice. Pour 2022, le solde est positif et diminue la trésorerie de -136K€

### 3. 1. 1. 3. La trésorerie

Il résulte de ces deux soldes, opérations budgétaires (SB -3,96M€) et opérations non budgétaires (-135K€) un prélèvement de la trésorerie portant celle-ci à un montant de 23,5M€

#### Soutenabilité infra-annuelle

Le tableau d'équilibre financier (T4) indique une diminution de la trésorerie de 4,1M€ (2021 : augmentation de +4,56 M€).

Cette diminution est la résultante de :

- Un solde budgétaire déficitaire de -3,92M€ (2021 : excédentaire de +3,96M€) dont -5M€ sur les opérations pluri annuelles.
- Un solde positif des opérations pour le compte de tiers du tableau T5 : +176K€ (bourses de mobilité et RAFFP)
- Un solde négatif des autres opérations non budgétaires relatif à la TVA : -415K€.
- Un solde positif autres opérations gérées en compte de tiers (T7 Trésor) : +104K€

Le prélèvement de la trésorerie se ventile ainsi :

- ✓ Un prélèvement de -3,55M€ sur les opérations fléchées
- ✓ Un prélèvement de 546K€ sur la trésorerie non fléchée.

L'évolution infra annuelle de la trésorerie est présentée dans la liasse budgétaire. Au cours de l'année, le point le plus bas de trésorerie était celui du mois de décembre (23,5M€)

(€ TTC)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL et Variation de la trésorerie annuelle
(1) Solde Initial (début de mois)	27 585 951	49 703 060	35 397 939	29 110 262	44 105 556	37 465 571	29 927 806	59 773 720	45 796 707	37 284 272	39 934 970	32 564 679	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
A1. Recettes budgétaires globalisées	0	253 510	21 021 375	21 569 720	637 610	386 880	29 418 242	273 388	2 035 126	14 060 371	1 224 101	3 734 545	94 614 867
Subvention pour charges de service public	0	0	20 617 332	20 616 658	0	0	28 805 233	0	1 425 328	12 369 362	0	996 979	84 829 892
A2. Recettes budgétaires fléchées	0	93 899	560 068	310 759	202 392	62 425	284 409	946	148 229	144 528	184 800	1 808 345	3 800 800
A3. Opérations non budgétaires	22 731 641	307 218	-19 795 430	640 876	606 272	266 350	1 240 694	1 539 087	-819 155	-172 666	-161 707	-4 130 683	2 252 498
A. TOTAL	22 731 641	654 628	1 786 012	22 521 354	1 446 275	715 655	30 943 345	1 813 421	1 364 200	14 032 233	1 247 194	1 412 207	100 668 166
<b>DECAISSEMENTS</b>													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	7 351 605	7 621 221	7 340 200	7 335 600	7 648 873	7 352 146	8 509 388	7 159 460	8 772 539	8 071 009	8 018 999	9 843 608	95 024 648
Personnel	6 857 874	6 828 193	6 455 215	6 618 488	6 756 002	6 500 743	7 340 948	7 120 871	6 569 138	6 783 346	6 762 161	6 624 140	81 217 119
B2. Dépenses sur recettes fléchées	148 007	272 918	455 990	182 309	394 046	682 477	901 304	68 664	720 672	2 601 992	255 797	669 465	7 353 639
B3. Opérations non budgétaires	-6 885 079	7 065 610	277 499	8 151	43 340	218 796	-8 313 261	8 562 311	383 424	708 535	342 689	-23 179	2 388 836
B. TOTAL	614 532	14 959 749	8 073 689	7 526 060	8 086 260	8 253 420	1 097 430	15 790 435	9 876 635	11 381 536	8 617 484	10 489 893	104 767 123
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	22 117 109	-14 305 121	-6 287 677	14 995 294	-6 639 985	-7 537 765	29 845 914	-13 977 013	-8 512 435	2 650 697	-7 370 290	-9 077 686	-4 098 957
dont niveau de la trésorerie fléchée	-148 007	-179 018	104 079	128 450	-191 654	-620 052	-616 895	-67 718	-572 443	-2 457 464	-70 997	1 138 881	-3 552 839
dont niveau de la trésorerie non fléchée	22 265 116	-14 126 103	-6 391 755	14 866 844	-6 448 331	-6 917 712	30 462 809	-13 909 296	-7 939 991	5 108 161	-7 299 294	-10 216 566	-546 119
SOLDE CUMULE (1) + (2)	49 703 060	35 397 939	29 110 262	44 105 556	37 465 571	29 927 806	59 773 720	45 796 707	37 284 272	39 934 970	32 564 679	23 486 993,85	
* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (tableau 4)												-136 338	trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

Les variations mensuelles montrent une stabilité de la trésorerie par rapport au compte financier 2021 grâce à des encaissements reçus en 2021 sur des conventions recherche et hors recherche, mais surtout par le versement d'avance sur les opérations immobilières (CLEFF, pôle archéologie, requalification bâtiment H...) de la part des financeurs tels que l'Etat et la région. Une partie de ces fonds ont été mobilisés sur 2022. De plus, la reprise économique induit post crise sanitaire ainsi que le surcoût énergétique eu un impact non négligeable sur les décaissements. L'hypothèse de versement de la SCSP dans des cycles constatés permet de maintenir une soutenabilité infra annuelle stable. La plus grande vigilance est apportée par l'établissement sur la recette, la part de l'autofinancement dans les projets obtenus ou déposés, ainsi que la projection des charges incompressibles en augmentation constante, et qui pèseront de plus en plus sur le long terme en fonction de l'extension du patrimoine immobilier notamment.

Ce niveau de trésorerie est donc à contrebalancer par rapport aux dépenses qui devront être engagées sur les exercices à venir tant sur les opérations pluriannuelles que sur les dépenses structurelles et règlementaires de l'établissement (LPR, campagnes d'emploi, coût de fonctionnement des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés, inflation...).

- Le montant de la trésorerie au 31/12/2022 atteint **23,5M€** soit **88 jours de fonctionnement (106 jours en 2021)** (le seuil de vigilance étant de 25 jours).
- *Donnée brute : se référer à l'analyse détaillée (trésorerie réellement mobilisable) du compte financier dans le rapport de l'agent comptable et à mettre en perspective d'un mois de paie (entre +6,5 et 7,3M€)*

#### Indicateurs de suivi à l'issue de l'exercice 2022 :

- Solde budgétaire négatif : -3,92M€
  - Variation trésorerie négative : -4,1M€ (dont 3,55Me sur trésorerie fléchées des OPPA) soit niveau de trésorerie globale à 23,5M€
  - Variation du FDR négatif : -773,5K€ pas de création de richesse pour l'établissement
  - Variation du BFR positif : +3,3M€ établissement décaisse plus vite qu'il n'encaisse.
- Ces indicateurs financiers indiquent une situation financière stable et maîtrisée et une soutenabilité à court-moyen termes qui reste en tension, mais qui est plus relative par rapport à l'exercice 2021, et en amélioration par rapport au BR2 2022.

#### La soutenabilité pluriannuelle à la clôture 2022 :

Elle s'apprécie au regard du niveau final de trésorerie au 31/12/2022 en lien avec les restes à engager, à payer et à encaisser sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

- Niveau final de trésorerie (T6) : 23,5M€ + Reste à encaisser (T9 Recettes) : 12,9M€ = **36,4M€**
  - Reste à engager (T9 dépenses) : 10,8M€ + Reste à payer (T10b) : 8,96 M€ = **19,76 M€**
- *Ces indicateurs chiffrés indiquent une situation financière « saine » et soutenable à l'issue de l'exercice 2022 ainsi que sur le long terme pour l'établissement. (Solde positif de 16,64M€.).*

### 3. 1. 2. Situation patrimoniale et soutenabilité financière

#### 3. 1. 2. 1. La situation patrimoniale

La situation patrimoniale dont la synthèse est présentée dans le tableau 6 retrace les évolutions observées en comptabilité générale, opérations enregistrées en droits constatés, mais pas forcément encaissées ou décaissées

Elle retrace aussi le financement de l'investissement.

➤ *(cf. rapport agent comptable)*

Le **résultat comptable** du budget consolidé (budget établissement + SIGDU et CFA) 2022 est excédentaire de **143 462€** et se répartit entre :

- UBM : -758K€
- CFA : + 625K€
- SIGDU : +276K€

Ce résultat négatif constaté sur le budget principal est le corollaire d'une augmentation forte de la dépense (fluides, inflation, revalorisation du point d'indice, et d'une stagnation voire, d'une diminution des recettes encaissables, de régularisation des produits à recevoir sur les opérations pluriannuelles. Il est également dû à un certain nombre de « reports » d'actions spécifiques financées par le MESRI pour la recherche (IUF, DSG projets) notamment.

Il est à noter que les charges (notamment de fonctionnement hors masse salariale) augmentent de +2,01% alors que les produits diminuent de -1,93%, et ce malgré une variation de la subvention pour charge de service public de +1,75%.

Le montant de la **CAF dégagée de +1,55M€** a contribué au financement à hauteur de 20,7% des dépenses d'investissement global effectuées au cours de l'exercice 2022. Le seuil de vigilance fixé par le ministère est de 30% avec un seuil d'alerte de 20%.

Outre la capacité d'autofinancement, les opérations sont financées également par des subventions d'investissement à hauteur de 5,2M€

Un prélèvement sur le fonds de roulement de **773,5K€** est réalisé.

Le prélèvement porte le niveau de FDR global à 19,4M€ soit **73 jours de fonctionnement**, (77 jrs en 2021). Le seuil de vigilance ministériel est à 30 jours.

➤ *Cf annexe comptable*

#### 3. 1. 2. 2. La soutenabilité financière

**Les restes à payer** correspondent à la différence entre les engagements souscrits sur l'exercice et les exercices passés (AE consommées relatives à de l'activité courante et aux marchés) et les paiements (CP consommés) effectués sur ces engagements. Ils représentent les besoins de financement prévisibles de l'organisme conséquemment aux engagements juridiques contractés. Ils permettent d'évaluer les paiements qui devront intervenir à compter de 2023.

Cette notion relève de la comptabilité budgétaire doit être distinguée de la notion de charges à payer. Les charges à payer en comptabilité générale définissent les charges hors investissement ;

**Les restes à payer représentent un indicateur majeur** en matière d'analyse de la soutenabilité pluriannuelle car ils englobent toutes les dettes à l'encontre des fournisseurs. Au 31/12/2022, le **montant des restes à payer s'élève à 8,96M€** (Tableau de synthèse budgétaire et comptable). On soulignera une variation à la baisse de ces restes à payer par rapport au compte financier 2021 (12,44M€) soit -3,5M€, qui est

principalement due aux décalages entre les autorisations d'engagement et les décaissements de l'enveloppe d'investissement sur les projets immobiliers en cours.

Ce montant doit être mis en perspective avec le niveau de la trésorerie de 23,5M€ et apparaît donc comme soutenable.

Le taux d'exécution des crédits ouverts en investissement et en fonctionnement traduit des écarts importants, bien qu'en amélioration, par rapport aux budgets votés, et mettent en exergue la nécessité d'un meilleur calibrage budgétaire.

---

#### Conclusion :

La situation financière de l'université est donc saine au regard des résultats et indicateurs financiers 2022. A la clôture de l'exercice 2022 le niveau de trésorerie s'est amoindri par rapport au compte financier 2021, mais il s'est amélioré par rapport à l'atterrissage prévisionnel du BR2 2022. Néanmoins, la situation demeure sous tension en termes de trésorerie et nécessite une forte attention à moyen et long terme. En effet, ces indicateurs financiers reflètent la situation globale de l'établissement avec toutes les opérations pluriannuelles engagées, dont les opérations immobilières, mais également des projets structurels et réglementaires qui auront un impact sur 2023 et les années futures : impact de la campagne d'emplois 2023 plus favorable ; le coût bâtiminaire post opération campus (entretien, travaux d'embellissement, GER...), le financement de l'amortissement sur le long terme, la hausse des charges incompressibles, entre autres.

Le niveau du fonds de roulement négatif à l'issue de l'exercice 2022 (-4M€) confirme, tout en le dégradant celui du compte financier 2021. Ceci s'explique par le fait que sur 2022 ont été mobilisés des fonds perçus précédemment, notamment pour les travaux en cours, mais également des fonds mobilisés sur les fonds propres établissement (FEDER REACT EU). Néanmoins, cela signifie que le cycle d'activité à l'issue de l'exercice 2022 est en capacité de financer les décalages entre entrées et sorties de caisse.

On a pu constater une augmentation du niveau du fonds de roulement depuis 2017 dont le point d'orgue est 2021 (20,2M€). L'abondement sur fonds de roulement tient en partie aux décalages des financements sur les grands projets immobiliers, de dispositifs qui seront mis en œuvre sur les années à venir, ainsi que les impacts liés à la pandémie. Compte tenu du contexte socio-économique induit par la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, les projets engagés par l'établissement dans le cadre du plan Climat, l'établissement devra demeurer vigilant sur sa politique d'investissement à moyen terme en maintenant une démarche active de recherche de financements nouveaux mais également en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.

---

## 4. Le suivi des achats et des marchés

### 4. 1. Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement

*Source GFC Dépenses- Groupe de marchandises NACRES*

Le montant total des dépenses achat engagées en 2022 est de 10 441 540,26€ HT soit une augmentation de l'activité de +16,5% (+1,5M€) par rapport à 2021 (8,96M€ HT)

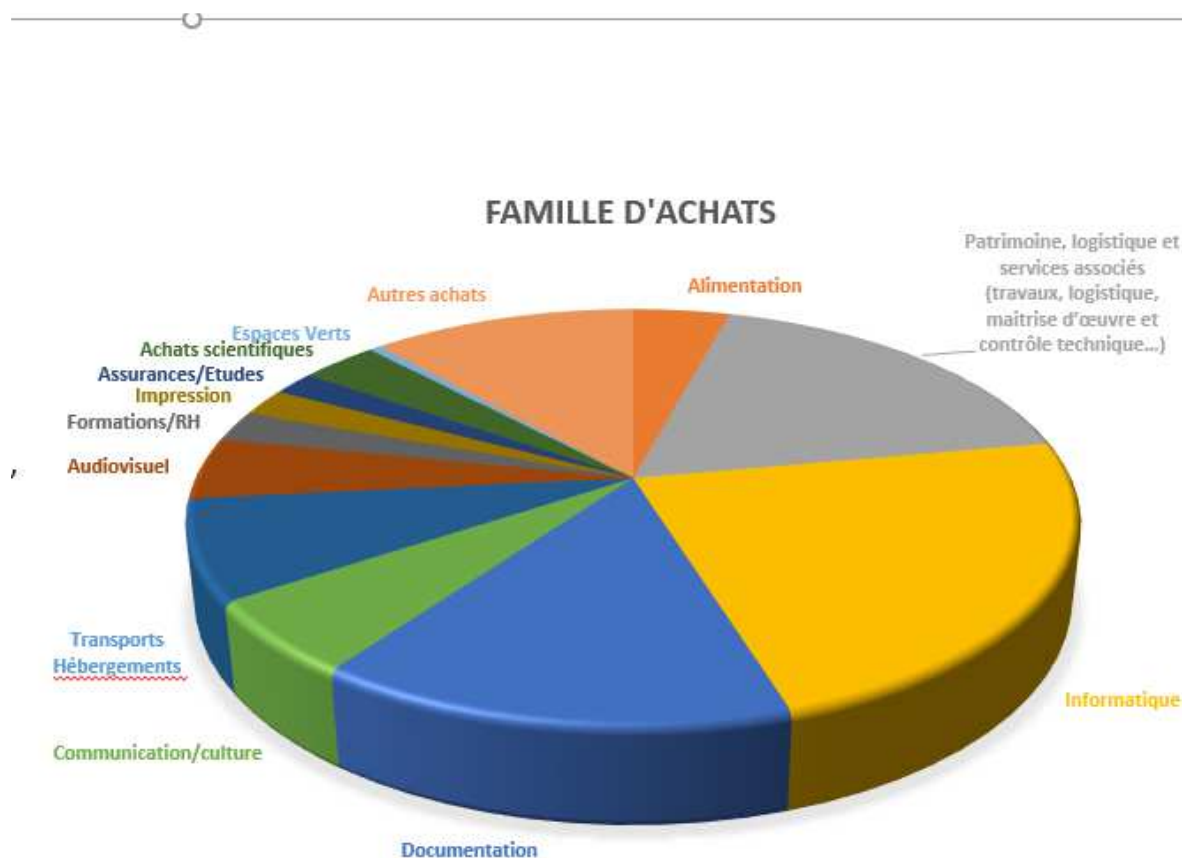
Il avait été noté une reprise de l'activité et donc des achats quasi identiques à 2019, à l'issue du compte financier 2021. Cette tendance se confirme sur 2022 avec également la prise en compte de nouveaux projets, tels que REACT-EU sur les achats informatiques.

La couverture des achats (achats dans le respect de la politique achat, avec ou sans rédaction

d'un marché public porté par le Pôle achats) s'élève à 94,71% (89,66% en 2021). Ceci s'explique par la hausse du nombre de marchés déployés sur 2022. Cela a été possible en partie grâce à la restructuration RH du pôle achats-marchés de la DAF et avec l'octroi d'un poste pérenne de rédacteur.rice supplémentaire validé par la campagne d'emploi 2022, et dont le recrutement a été anticipé dès mars 2022.

### Répartition des achats 2022 selon les principales familles de dépenses :

1. Informatique : 23% - 2 408 802,89 euros HT
2. Patrimoine, logistique et services associés (travaux, logistique, maîtrise d'œuvre...) : 18% - 1 872 689,43 euros HT
3. Documentation : 15% - 1 539 107 euros HT
4. Transports/Hébergement : 8% - 811 095,95 euros HT
5. Communication/Culture : 6% - 597 992,95 euros HT
6. Audiovisuel : 5% - 498 890,72 euros HT
7. Alimentation : 4% - 437 124,37 euros HT
8. Achats scientifiques : 3% - 352 479,26 euros HT
9. Formations/RH : 2% - 251 908,01 euros HT
10. Impression : 2% - 223 237,46 euros HT

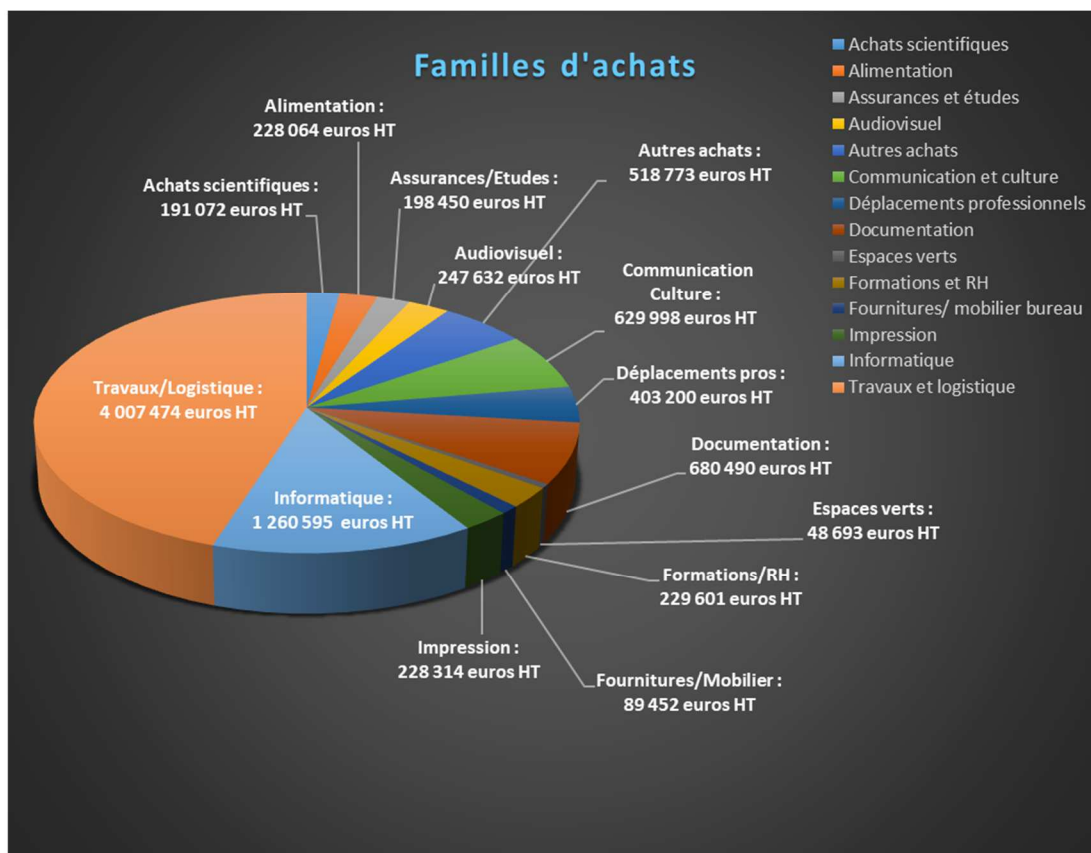


### Pour rappel 2021 :

1. Patrimoine, logistique et services associés (travaux, logistique, maîtrise d'œuvre, contrôle tech) : 45 %
2. Informatique : 14%
3. Documentation : 8%
4. Communication/Culture : 7%
5. Transports/Hébergement : 4%



- 6. Audiovisuel : 3%
- 7. Formations/RH : 3%
- 8. Impression : 2%
- 9. Alimentation : 2%
- 10. Assurances/Etudes : 2%

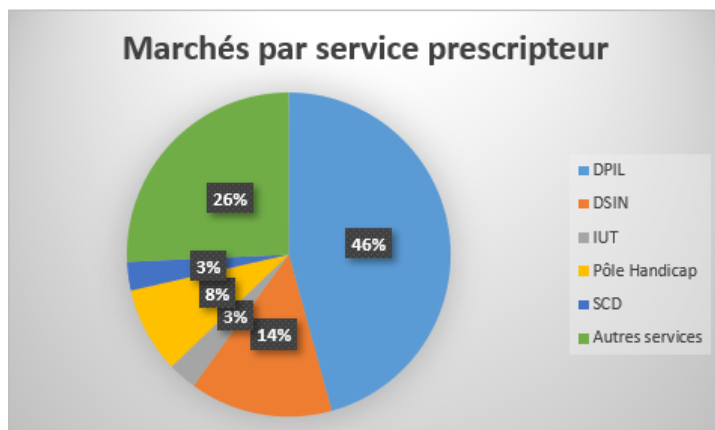


## 4. 2. Focus sur les marchés notifiés en 2022

Montant supérieur à 40 000€ HT.

35 marchés publics/lots notifiés par le Pôle Achats en 2022.

### 4. 2. 1. Répartition par service prescripteur





## Détail des principaux marchés publics notifiés :

### DPIL :

- Accord-cadre de fourniture et pose de supports signalétiques intérieurs pour l'Université Bordeaux Montaigne (AC à bons de commande avec un maximum de 250 000 euros HT par année)
- Nettoyage des locaux de l'Université Bordeaux Montaigne (AC à bons de commande avec un maximum de 700 000 euros HT par année)
- Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments de l'Université Bordeaux Montaigne (4 lots - AC à bons de commande avec maximum par lot et par période)
- Marchés subséquents relatifs à des missions de contrôle technique et de maîtrise d'œuvre (Mise en conformité incendie des bâtiments I et J, Aménagement des halls 1 et 2 de la Maison des Arts, Gradins mobiles de la Maison des Arts)

### DSIN :

- Accord-cadre de fourniture de papiers, d'enveloppes et de bobines traceur pour l'Université Bordeaux Montaigne - Relance du lot 2 : fourniture papier blanc 90gr labellisé laser non recyclé pour l'édition numérique (AC à bons de commande sans maximum)
- Acquisition, installation, hébergement et maintenance d'une application Web « Plateforme relation entreprise et alumni » (AC à bons de commande avec maximum de 40 000 euros HT la première année puis 10 000 euros HT les suivantes)

### IUT :

- Travaux de raccordement RCU (Montant estimatif : 140 000 euros HT)

### SCD :

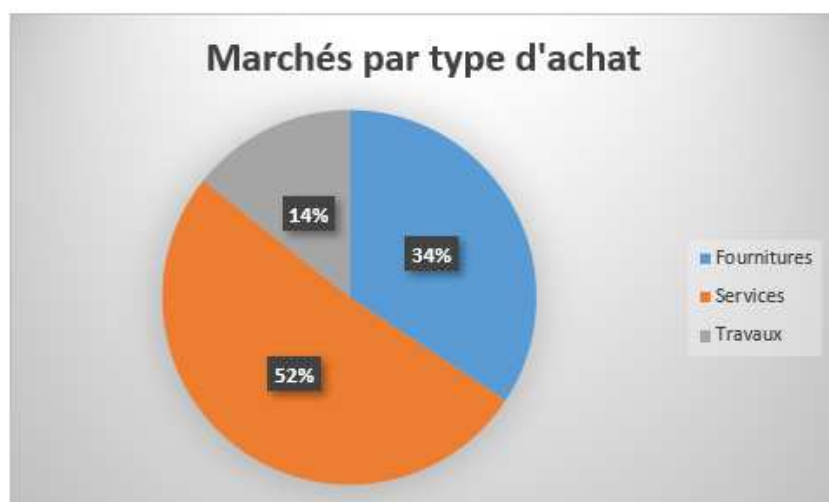
- Déploiement de la RFID sur le réseau des bibliothèques de l'Université Bordeaux Montaigne (AC à bons de commande avec un maximum de 200 000 euros HT par année)

### AUTRES SERVICES :

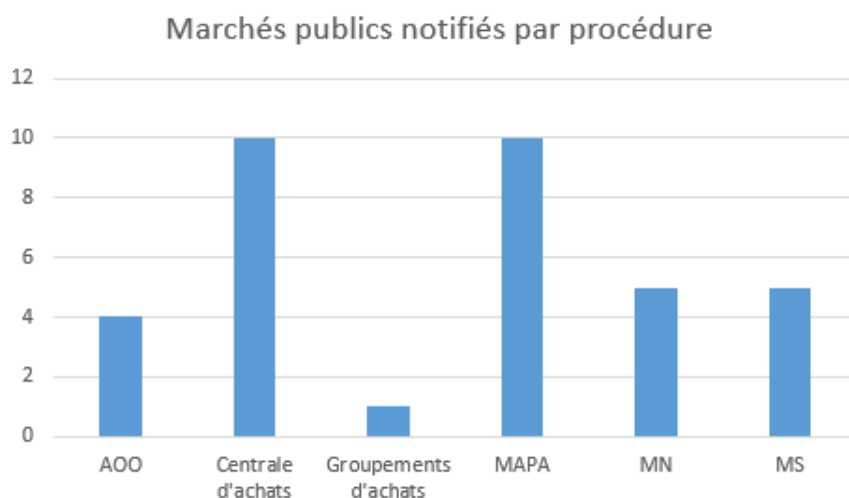
- Création et refonte des sites internet et e-commerce des éditeurs d'ouvrages pour l'Université Bordeaux Montaigne - **Ausonius/PUB** (Montant estimatif : 70 000 euros HT)
- Achat d'un système de spectrométrie nucléaire - **Archéosciences** (Montant estimatif : 90 000 euros HT)
- Achat d'un système Timepix - **Archéosciences** (Montant estimatif : 60 000 euros HT)

## 4. 2. 2. Typologie et nature des marchés 2022

### 4. 2. 2. 1. Marchés par type d'achat :



#### 4. 2. 2. 2. Marchés par procédure :



- AOO : appel d'offre ouvert
- MAPA : marché à procédures adaptées
- MN marché négocié
- MS : marché subséquent

#### 4. 2. 2. 3. Point de vigilance sur les achats supérieurs à 40K€HT :

Codes achats sur lesquels les dépenses sont supérieures au seuil de 40 000 euros HT fixé par la réglementation et pour lesquels il aurait fallu passer des marchés pilotés par le Pôle achats et qui appellent à une vigilance pour le futur :

- AA.64 Services de restauration extérieurs (restaurants) : 148 385,83 euros HT
- BB.01 Produits et petites fournitures d'hygiène et de toilette : 42 558,98 euros HT
- BE.06 Electricité sur installation électrique des bâtiments : 69 518,73 euros HT
- BE.09 Autres travaux d'aménagement des bâtiments : 49 886,05 euros HT
- BF.13 Travaux de mise en sécurité ou de mise en conformité réglementaire : 51 016,45 euros HT
- BG.21 Services de création et d'entretien des espaces verts : 44 840,49 euros HT
- CA.02 Communication : conception/réalisation : 64 553,18 euros HT
- CB.01 Communication : objets promotionnels courants : 56 028,56 euros HT
- CD.31 Culture : services d'animations culturelles : 76 710,36 euros HT
- CE.04 Documentation : livres non scolaires électroniques : 103 765,84 euros HT
- CE.13 Documentation : Journaux, revues et périodiques scientifiques (électroniques) : 80 051,17 euros HT
- CE.21 Documentation : droits d'accès à des bases de données documentaires scientifiques : 41 108,09 € HT
- DB.12 Hébergement en pension, demi-pension, refuge, camping (hors événementiel) : 64 380,39 euros HT
- EB.01 Etudes de marché dans le domaine de la valorisation de la recherche : 70 538,78 euros HT
- EC.14 Formations d'insertion professionnelle : 143 273 euros HT
- ID.15 Informatique : infogérance des systèmes d'information : 41 040 euros HT
- ID.16 Informatique : développements d'application des systèmes d'information : 46 152,50 euros HT
- UI.11 Archéologie : prestations de services sur chantier de fouilles (terrassment) : 42 217,12 euros HT

\*\*\*Fin du document\*\*\*